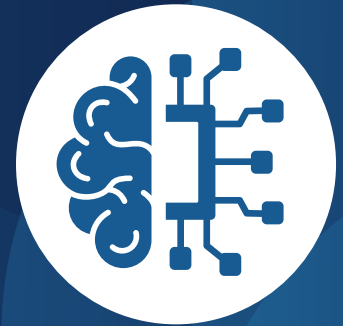


# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE





# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE**

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.  
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec [webmestre@economie.gouv.qc.ca](mailto:webmestre@economie.gouv.qc.ca).

Québec (siège social) :  
710, place D'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Site Web : [economie.gouv.qc.ca](http://economie.gouv.qc.ca)  
Courriel : [info@economie.gouv.qc.ca](mailto:info@economie.gouv.qc.ca)  
Téléphone : 418 691-5698  
Sans frais : 1 866 680-1884

Dépôt légal – 2024  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN : (version imprimée) 978-2-550-98672-0  
ISBN : (PDF) 978-2-550-98673-7

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec — 2024

# MESSAGE DES MINISTRES

Québec, septembre 2024



## **Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique* et à la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation*, nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

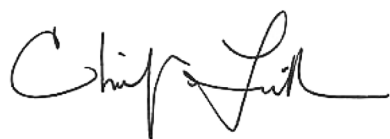
Parmi les principaux résultats obtenus par le Ministère en 2023-2024, notons la poursuite des mesures pour la prospérité économique et énergétique du Québec, la création d'emplois de qualité ainsi que l'appui aux secteurs stratégiques et aux régions. De plus, nous tenons à souligner le lancement de projets structurants visant à favoriser le développement économique du Québec, dont :

- la tenue de consultations sur l'encadrement et le développement des énergies propres ;
- le dévoilement d'une troisième zone d'innovation : la vallée de la transition énergétique ;
- le lancement de trois nouveaux programmes visant à soutenir les organismes et les projets de développement économique ainsi que la redynamisation des territoires ;
- le dépôt et l'adoption du projet de loi n° 17, modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif ;
- le dépôt du projet de loi n° 44, modifiant principalement la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation* en matière de recherche proposant la création d'un seul Fonds de recherche du Québec ;
- la publication de documents comme le Plan stratégique 2023-2027 et le Plan d'action de développement durable 2023-2028.

De plus, les états financiers du Fonds du développement économique, du fonds Capital ressources naturelles et énergie et du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la *Loi sur l'investissement Québec*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,



## **Christine Fréchette**

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
Ministre responsable du Développement économique régional  
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal



## **Christopher Skeete**

Ministre délégué à l'Économie  
Ministre responsable de la Lutte contre le racisme  
Ministre responsable de la région de Laval



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Québec, septembre 2024

## **Madame Christine Fréchette**

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
Ministre responsable du Développement économique régional  
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal  
710, place D'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y4

## **Monsieur Christopher Skeete**

Ministre délégué à l'Économie  
Ministre responsable de la Lutte contre le racisme  
Ministre responsable de la région de Laval

Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre délégué,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan stratégique 2023-2027, son Plan annuel de gestion des dépenses 2023-2024, sa Déclaration de services à la clientèle et son Plan d'action de développement durable 2023-2028. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. De plus, il respecte les exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

En 2023-2024, le Ministère a célébré son 80<sup>e</sup> anniversaire ! Quatre-vingts ans à avoir le développement économique à cœur et à soutenir son essor. C'est riche de ce passé que le Ministère continue d'adapter ses actions dans un monde en constante évolution.

Le Ministère a également assuré une saine gestion des ressources qui lui avaient été accordées, notamment en ayant une préoccupation constante pour la pertinence, l'efficacité et la pérennité de ses interventions de même que leur déclinaison dans toutes les régions du Québec. Les équipes du Ministère ont aussi contribué à soutenir l'économie et le développement énergétique du Québec par leur engagement envers nos clientèles ainsi que leur créativité pour trouver des solutions et relever les défis du contexte actuel. La collaboration entre nous et avec nos partenaires est au cœur du succès des entreprises, des entrepreneurs et de leurs projets.

Je remercie le personnel du Ministère pour le professionnalisme dont il fait preuve au quotidien dans la réalisation de notre mission et des mandats qui nous sont confiés par le gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre délégué, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,

**Jonathan Gignac**



# TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE VALIDATION	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	12
2. LES RÉSULTATS	15
2.1 Plan stratégique	15
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	30
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	31
3.1 Utilisation des ressources humaines	31
3.2 Utilisation des ressources financières	33
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	36
4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES	37
4.1 Gestion des effectifs	37
4.2 Développement durable	38
4.3 Occupation et vitalité des territoires	43
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	51
4.5 Accès à l'égalité en emploi	51
4.6 Allègement réglementaire et administratif	55
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	58
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	59
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	60
4.10 Politique de financement des services publics	61
4.11 Fonds d'investissement	66



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Nous déclarons que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.



**Jonathan Gignac**  
Sous ministre



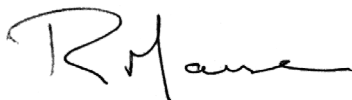
**Jonathan Gignac**  
Sous ministre associé aux industries stratégiques  
et aux projets économiques majeurs, par intérim



**Brigitte Bazin**  
Sous ministre adjointe aux projets économiques  
majeurs



**Martin Aubé**  
Sous ministre adjoint aux industries stratégiques



**Richard Masse**  
Sous ministre adjoint aux politiques économiques  
et aux affaires extérieures



**Dominique Deschênes**  
Sous ministre adjointe à l'énergie



**Mathieu Gervais**  
Sous ministre adjoint à la science et à l'innovation



**Alexandre Vézina**  
Sous ministre adjoint au développement économique  
régional et à l'entrepreneuriat



**Marie Fortier**  
Directrice générale de l'administration



**François Maxime Langlois**  
Directeur général de la performance et des affaires  
institutionnelles



# RAPPORT DE VALIDATION

Québec, septembre 2024

## **Monsieur Jonathan Gignac**

Sous-Ministre

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville

Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 incombe à la direction du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé en s'inspirant des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,



**Sébastien Lapierre**



# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission et clientèle

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

#### NOS MANDATS

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- accompagnement des entreprises dans leurs différents projets, dont la transformation numérique, l'accès aux marchés publics, la recherche, l'innovation, la croissance de la productivité de même que l'augmentation de la production québécoise et de l'achat local ;
- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique et énergétique ;
- appui à la production énergétique locale et à l'approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec ;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises) ;
- appui au développement des différents secteurs économiques dans toutes les régions du Québec ;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de politiques et de stratégies de développement économique et énergétique de même que de programmes d'aide ;
- coordination des activités visant à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures sur le territoire québécois ;
- coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs ;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire et de la coopération réglementaire avec les autres provinces ou territoires canadiens ;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois ;
- élaboration d'offres financières intégrées aux projets d'investissement majeurs, réalisation d'analyses d'impact sectoriel et contribution à la mise en valeur de sites industriels ayant un bon potentiel d'attraction de projets ;
- élaboration des orientations et des cibles gouvernementales en matière de production énergétique pour l'ensemble des filières ;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux, et défense des intérêts du Québec de même que des entreprises québécoises dans les différends commerciaux ;

- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises ;
- soutien aux milieux de l'éducation et aux organismes de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation des résultats de cette recherche.

## **NOTRE CLIENTÈLE ET NOS PARTENAIRES**

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises de même qu'avec des partenaires des milieux économiques, énergétiques, sociaux, culturels, technologiques et de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, les clientèles et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers. Il s'agit notamment des suivants :

- les communautés autochtones ;
- les entreprises privées, soit les petites ou moyennes entreprises (PME), les grandes entreprises, les coopératives et les entreprises d'économie sociale ;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ;
- les établissements d'enseignement primaire ou secondaire, les établissements d'enseignement supérieur (collèges et universités) et les centres d'éducation des adultes ;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines ;
- les organismes d'intermédiation et de valorisation de la recherche, les centres et plateformes de recherche, les consortiums de recherche, les centres collégiaux de transfert de technologie, les incubateurs et accélérateurs d'entreprises, de même que les organismes de promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation ;
- les organismes de développement économique, les associations sectorielles, les grappes industrielles ainsi que les pôles et les créneaux d'excellence ;
- les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux ;
- les producteurs et distributeurs d'énergie ainsi que les associations du domaine de l'énergie ;
- les représentations du Québec au Canada ou à l'étranger et les MO à vocation économique, énergétique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers ;
- les sociétés d'État et les organismes relevant de la ministre, les MO du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral ou ceux des autres provinces et territoires canadiens.

## **LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET LES ORGANISMES**

Les sociétés d'État et les organismes relevant de la ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, le Fonds de recherche du Québec, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Régie de l'énergie ainsi que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

## Notre énoncé de vision

Être un partenaire engagé dans le développement économique et énergétique du Québec qui crée de la richesse pour tous.

## Notre énoncé de valeurs

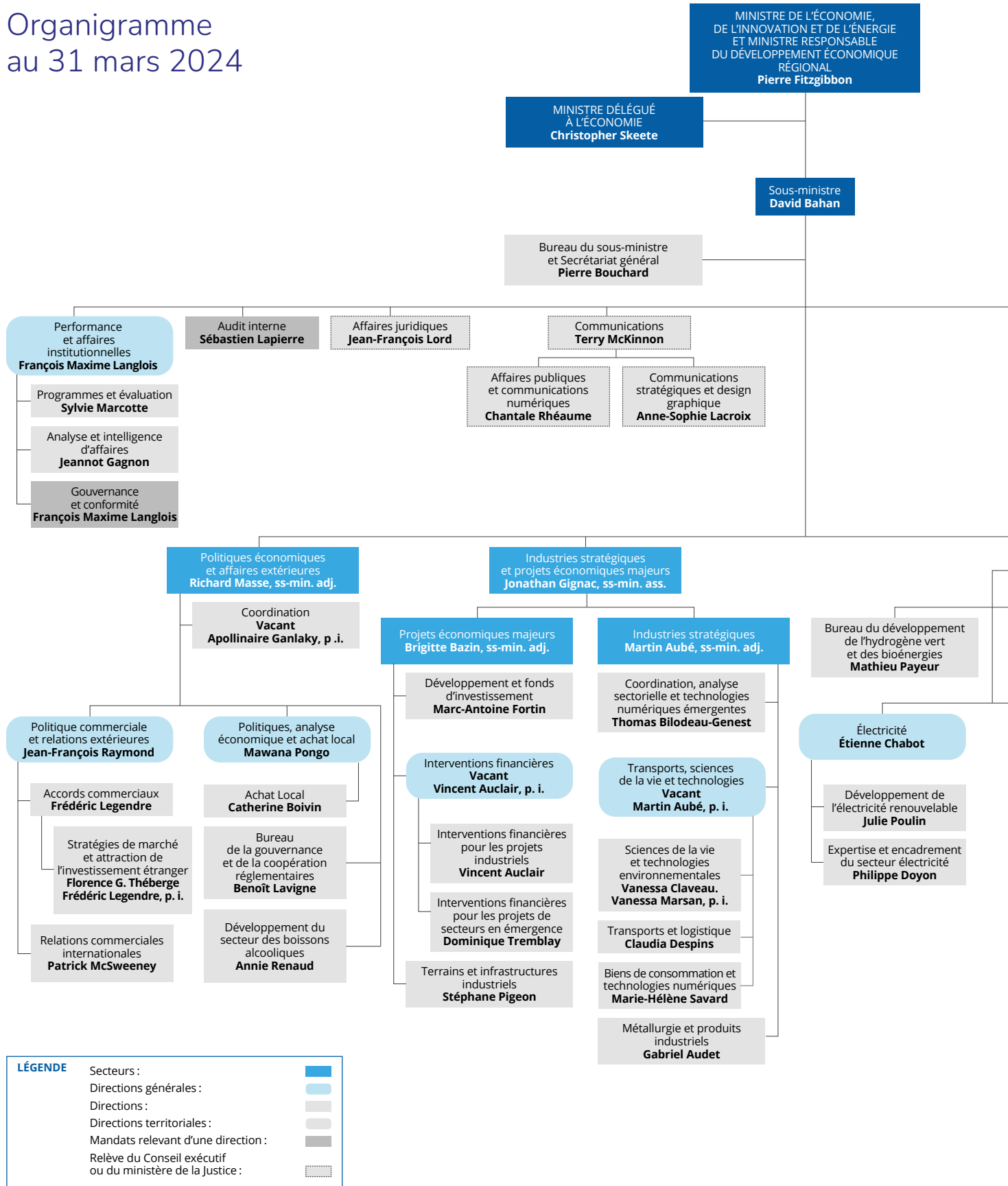
- **L'engagement** : pour contribuer ensemble à la réalisation de notre mission.
- **La proactivité** : pour passer à l'action, relever des défis et nous dépasser.
- **La créativité** : pour trouver des solutions et innover.

De plus, le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise que sont la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

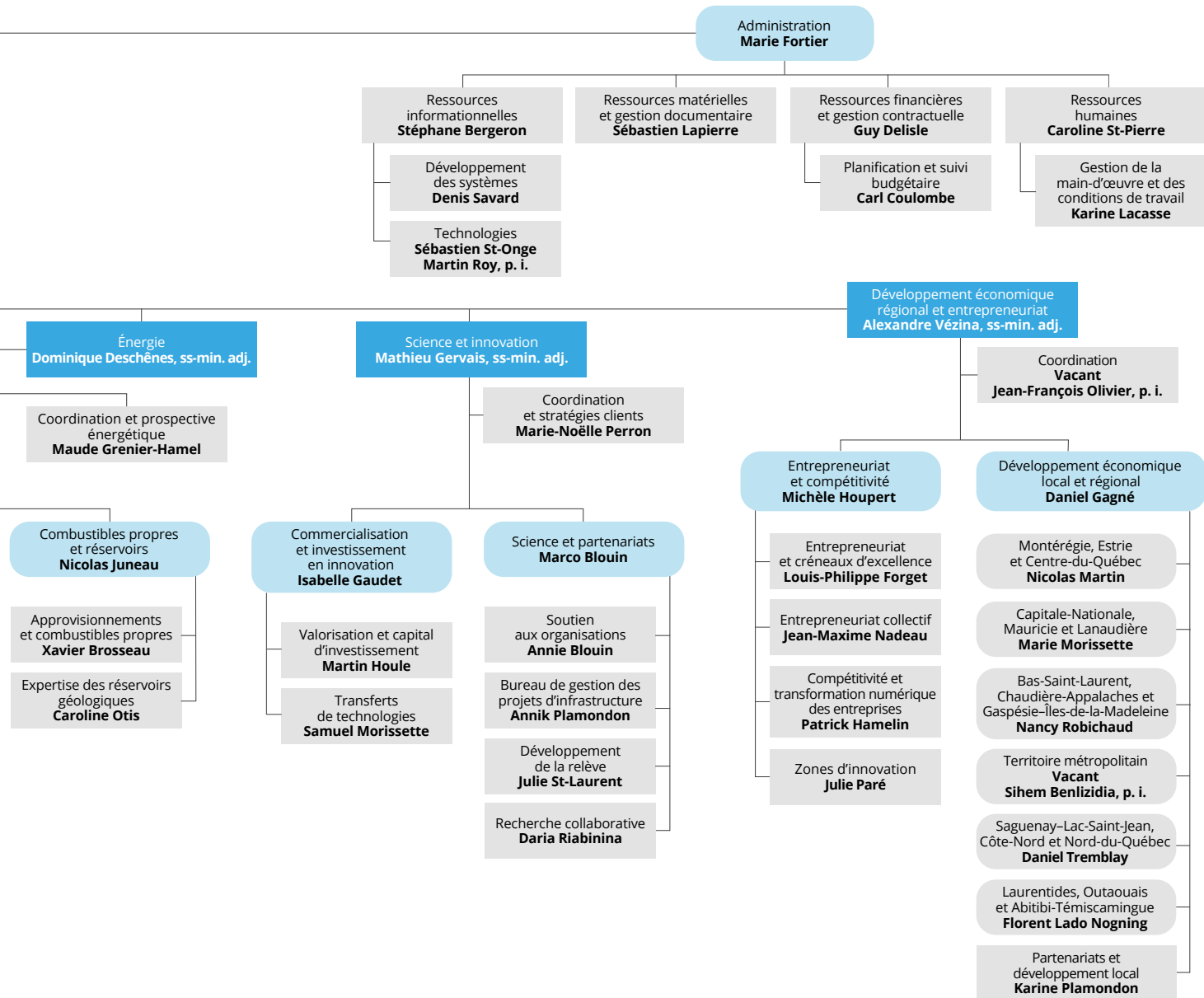
## Chiffres clés au 31 mars 2024

Chiffres clés	Descriptions
620	Employés
1 724,6 M\$	Dépenses prévues
3 614	Interventions financières
2 698,0 M\$	Financement accordé
8 255,3 M\$	Valeur totale des projets soutenus
41 953 MW	Capacité de production d'électricité de sources renouvelables installée au Québec (installation ou achat d'Hydro-Québec) au 31 décembre 2023

# Organigramme au 31 mars 2024



Organismes relevant du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie		
Investissement Québec <b>Bicha Ngo,</b> présidente-directrice générale	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour <b>Donald Olivier,</b> président-directeur général	Hydro-Québec <b>Michael Sabia,</b> président-directeur général
Fonds de recherche du Québec <b>Rémi Quirion,</b> scientifique en chef	Commission de l'éthique en science et en technologie <b>Luc Bégin,</b> président	Régie de l'énergie <b>Louise Rozon, p. i.</b> régisseuse et présidente



## 1.2 Faits saillants

**620**

employés au  
31 mars 2024

52% de femmes

48% d'hommes

82% de taux  
de fidélisation

**1,7 G\$**

de dépenses  
prévues

**976**

projets visant l'accroissement  
de la productivité

**29** projets d'énergie  
renouvelable  
soutenus

**111,8 M\$**  
en aides financières

**337,9 M\$**  
en coût total des projets

**1 797**

projets soutenus dans  
des MRC non urbaines

**1,4 G\$**  
en aides financières

**4,5 G\$**  
en coût total des projets

**130**

projets d'investissement favorisant une  
réduction de l'empreinte environnementale

**2 143**

emplois affectés  
à la recherche  
et développement  
en entreprise

**199,2 M\$**

investis dans des  
entreprises aux stades  
de l'amorçage,  
du démarrage  
et du post-démarrage

**109**

projets soutenus  
en économie sociale

**23,2 M\$**  
en aides financières

**127,1 M\$**  
en coût total des projets

**5,1 G\$**

en ventes fermes sur les marchés hors Québec  
générées par les entreprises soutenues

**649**

projets de recherche,  
de développement  
et d'innovation

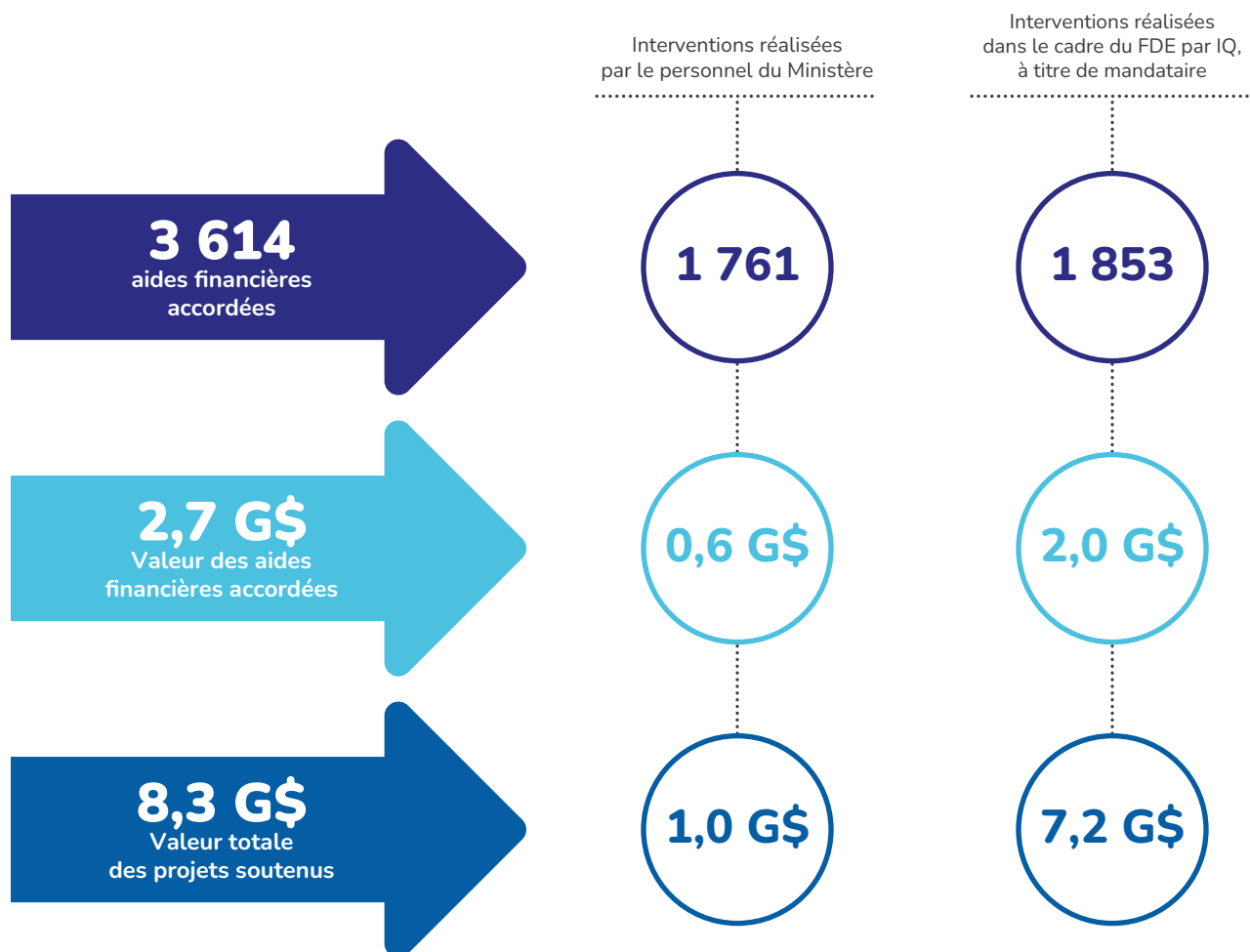
**177,3 M\$**  
investissements privés

**419,2 M\$**  
en coût total des projets

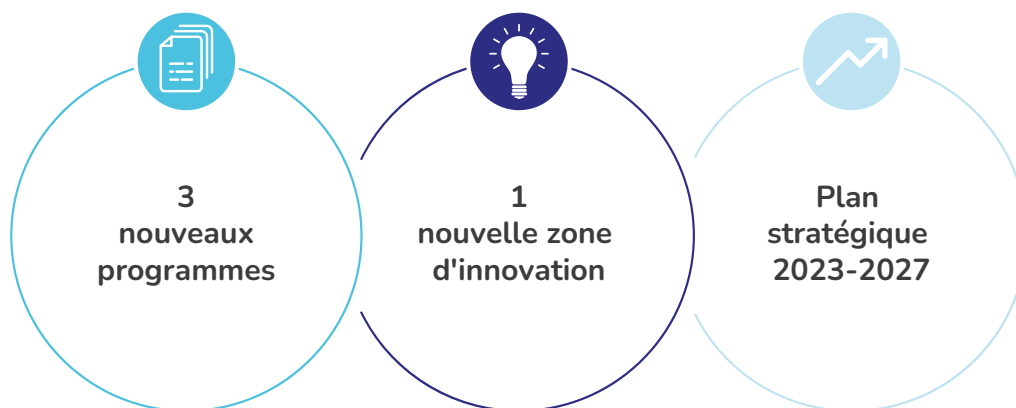
**1 550 MW**

d'électricité de source renouvelable  
retenus et annoncés

## Les interventions financières du Ministère en un coup d'œil<sup>1</sup>

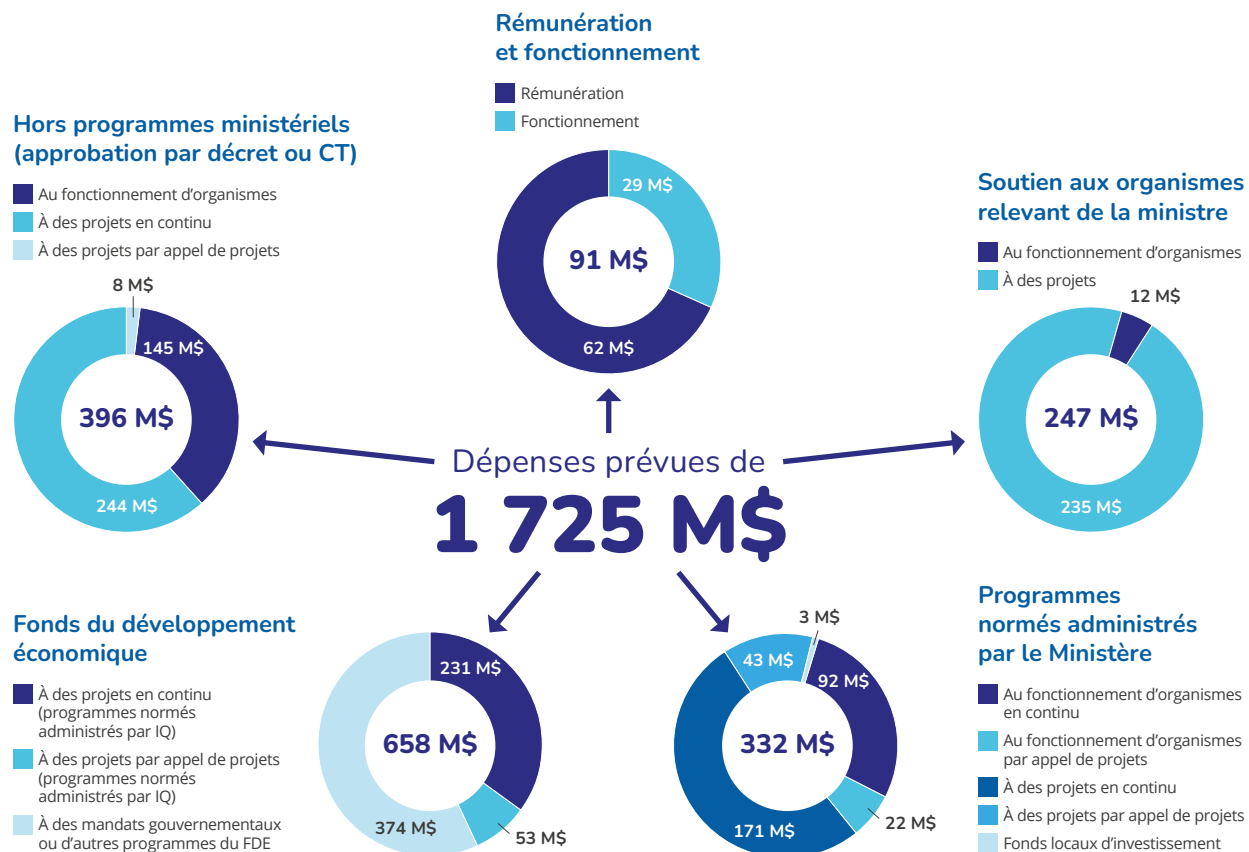


## Des actions soutenant le développement économique et énergétique



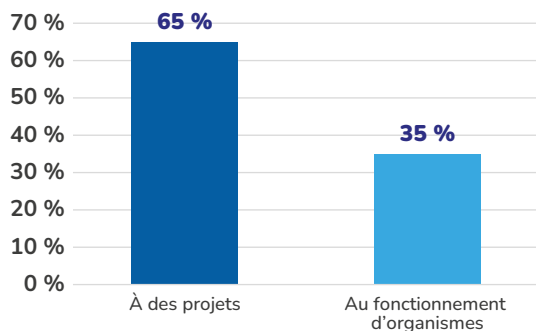
1. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre aux totaux.

## Estimation de la répartition de l'enveloppe budgétaire ministérielle par type d'intervention <sup>2</sup>



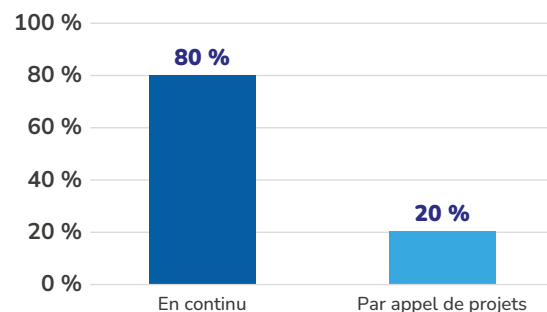
## Estimation de la répartition des débours des aides financières des programmes administrés par le Ministère par type et mode d'attribution

**Aides financières des programmes normés\* administrés par le Ministère par type de soutien**



\* Les Fonds locaux d'investissement sont exclus.

**Aides financières des programmes normés\* administrés par le Ministère par mode d'attribution**



\* Les Fonds locaux d'investissement sont exclus.

2. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

#### Résultats relatifs au plan stratégique





Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

#### ENJEU 1 : UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

**Orientation 1 : Mettre en place des conditions gagnantes pour le développement d'une économie prospère et pérenne**

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Pages
<b>A.</b> Accroître la productivité des entreprises et des organisations par la recherche scientifique, le développement expérimental et l'innovation	<b>1.</b> Pourcentage des investissements des promoteurs dans les projets de recherche, de développement et d'innovation visant le rehaussement de leur productivité	37 %	42 %	18
<b>B.</b> Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée	<b>2.</b> Taux de croissance du nombre de personnes affectées à la recherche et développement en entreprise dans le cadre des projets soutenus	3 %	17 %	19
<b>C.</b> Augmenter le capital de risque disponible pour les entreprises	<b>3.</b> Taux de croissance de la valeur des investissements du gouvernement en capital de risque recueillis par les entreprises	5 %	28 %	19
<b>D.</b> Développer une masse critique d'entrepreneurs à fort potentiel de croissance	<b>4.</b> Pourcentage des entrepreneurs accompagnés qui ont connu une croissance de leur chiffre d'affaires d'au moins 10 % dans les 12 mois suivant l'accompagnement	50 %	56 %	20
<b>E.</b> Mettre en place des mesures d'allègement administratif et réglementaire ayant des impacts positifs sur les entreprises	<b>5.</b> Pourcentage de diminution du coût des formalités administratives pour les entreprises	8 %	7 %	21

**Orientation 2 : Maximiser l'impact des projets économiques et énergétiques dans toutes les régions du Québec**

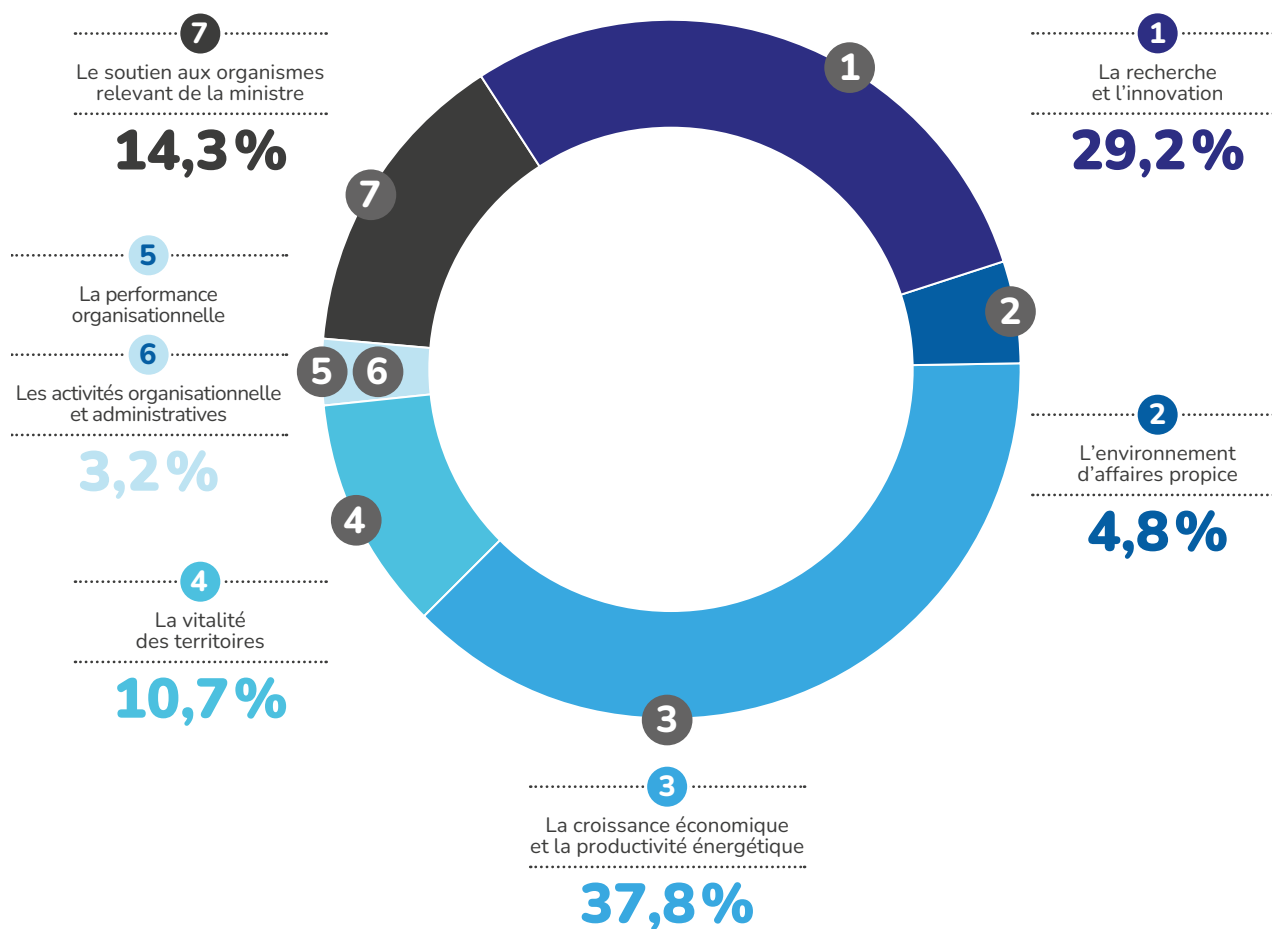
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Pages
<b>F.</b> Favoriser les investissements des entreprises	<b>6.</b> Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité des entreprises 	3 500 M\$	3 473 M\$	22
	<b>7.</b> Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale 	1 350 M\$	<b>2 177 M\$</b>	
	<b>8.</b> Proportion de la valeur des investissements dans les secteurs stratégiques 	≥ 50 %	<b>61 %</b>	
<b>G.</b> Investir dans la production d'énergies renouvelables	<b>9.</b> Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables	110 M\$	<b>442,4 M\$</b>	23
	<b>10.</b> Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés	1 000 MW	<b>1 549,6 MW</b>	
<b>H.</b> Soutenir la croissance des exportations et l'internationalisation des entreprises	<b>11.</b> Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues 	2 300 M\$	<b>5 067 M\$</b>	25
<b>I.</b> Accélérer les efforts de numérisation et d'automatisation des entreprises	<b>12.</b> Taux de croissance de la productivité des entreprises accompagnées dans leur transformation numérique	5 %	<b>19 %</b>	26
<b>J.</b> Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	<b>13.</b> Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines	31,0 %	<b>52 %</b>	27
	<b>14.</b> Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée	6,7	4,5	

## ENJEU 2 : UNE ORGANISATION EFFICACE ET EFFICIENTE

### Orientation 3 : Assurer une gestion saine et responsable de nos ressources

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Pages
K. Valoriser l'amélioration continue du milieu de travail	15. Indice de mobilisation des employés	7,5	7,9	28
L. Faciliter l'accessibilité aux programmes ministériels par la numérisation de notre offre de services	16. Nombre cumulatif des services en ligne mis en place pour l'administration de chaque volet des programmes normés du Ministère	1	1	29

### Estimation de l'adéquation des ressources<sup>3</sup> pour la réalisation du Plan stratégique 2023-2027



3. Le graphique présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories ont été ajoutées, soit les activités organisationnelles et administratives ainsi que le soutien aux organismes relevant de la ministre.

# Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## ENJEU 1 : UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

### Orientation 1 : Mettre en place des conditions gagnantes pour le développement d'une économie prospère et pérenne

#### OBJECTIF A : ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS PAR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL ET L'INNOVATION

**Contexte lié à l'objectif :** L'innovation, la recherche et le développement en entreprise permettent des gains de productivité, une diminution des coûts de production ainsi qu'une augmentation de la capacité d'attraction et de rétention de ressources humaines. L'investissement dans des projets de recherche permet au Ministère de créer un environnement favorable au développement de l'innovation de même que de soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise. À cet effet, le Ministère s'intéresse particulièrement aux retombées de l'aide financière accordée aux différents projets et organismes soutenus en matière de recherche et d'innovation. Il vise notamment, par ses programmes, à accroître la contribution de divers partenaires à la recherche et à l'innovation. La Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI<sup>2</sup>) 2022-2027 vient également renforcer son action.

**Indicateur 1 :** Pourcentage des investissements des promoteurs dans les projets de recherche, de développement et d'innovation visant le rehaussement de leur productivité

**Mesure de départ :** s. o.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	37 %	39 %	41 %	43 %
Résultats	42 % Atteinte			

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, 649 projets de recherche, de développement et d'innovation ont été réalisés grâce aux investissements de promoteurs privés (OBL et OBNL), qui se chiffrent à 177,3 M\$, pour un coût total des projets de 419,2 M\$. De ce nombre :

- 245 projets ont été soutenus dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat, avec 18,0 M\$ en contributions privées, pour un coût total de 43,0 M\$ ;
- 228 projets ont été soutenus par l'entremise du programme Innovation, avec 117,8 M\$ en contributions privées, pour un coût total de 231,5 M\$ ;
- 176 projets ont été soutenus en vertu du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation avec 41,5 M\$ en contributions privées, pour un coût total de 144,8 M\$.

Le pourcentage des investissements des promoteurs privés (OBL et OBNL) est de 42 %.

## OBJECTIF B : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MAIN-D'ŒUVRE HAUTEMENT QUALIFIÉE

**Contexte lié à l'objectif :** Dans une économie du savoir, la main-d'œuvre hautement qualifiée constitue une ressource importante pour favoriser la création de richesse. C'est pourquoi il est essentiel de développer les talents et les compétences ainsi que de favoriser la relève afin de répondre aux besoins d'une société en mutation et d'encourager les entrepreneurs à faire preuve d'audace. La SQRI<sup>2</sup> contribue, notamment, à stimuler l'attraction et la formation de la main-d'œuvre de même que l'éducation dans les domaines scientifique et technologique. L'adéquation entre les besoins de l'industrie et les talents est capitale. Le Ministère participe activement au développement des talents, de la culture scientifique et de l'innovation du Québec.

**Indicateur 2 :** Taux de croissance du nombre de personnes affectées à la recherche et développement en entreprise dans le cadre des projets soutenus

**Mesure de départ :** 1 830 (en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	3 %	6 %	9 %	11 %
Résultats	17 % Atteinte			

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, le nombre de personnes affectées à la recherche et développement en entreprise dans le cadre des projets en recherche et innovation soutenus par le Ministère est évalué à 2 143 emplois, dont :

- 1 179 emplois dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat ;
- 647 emplois dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation ;
- 201 emplois dans le cadre du programme NovaScience ;
- 116 emplois comme stagiaires d'innovation en entreprise.

Il s'agit d'un taux de croissance de 17 % par rapport à la mesure de départ.

## OBJECTIF C : AUGMENTER LE CAPITAL DE RISQUE DISPONIBLE POUR LES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** L'accès aux capitaux tout au long de la chaîne de financement est essentiel pour les entreprises, notamment lors des périodes critiques que sont l'amorçage et le démarrage. En effet, l'amorçage et le démarrage sont les stades d'investissement et de financement qui attirent le moins les investisseurs privés en raison de leur niveau élevé de risque et de l'accompagnement intensif et spécialisé qu'ils requièrent. De plus, l'accès au capital dans certains secteurs d'activité présente un défi, notamment en raison d'une masse critique d'entreprises insuffisante pour attirer des investisseurs privés. Le gouvernement du Québec s'assure que les entreprises québécoises innovantes ont accès à une chaîne de financement en capital d'investissement afin que leurs projets les plus prometteurs puissent faire l'objet d'un financement adapté. Le Ministère encourage l'émergence de nouvelles entreprises en soutenant la mise en place ainsi que la disponibilité de fonds consacrés à l'investissement. Pour soutenir les entreprises, la SQRI<sup>2</sup> intègre une offre importante de capital de risque.

**Indicateur 3** : Taux de croissance de la valeur des investissements du gouvernement en capital de risque recueillis par les entreprises

**Mesure de départ** : 156 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5 %	10 %	15 %	20 %
Résultats	28 % Atteinte			

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les efforts déployés conjointement par le Ministère et Investissement Québec en capital de risque sont alignés avec les objectifs de l'axe 3 de la SQRI<sup>2</sup>, qui visent à soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise. En 2023-2024, ce sont 199,2 M\$ qui ont été investis dans des entreprises aux stades de l'amorçage, du démarrage et du postdémarrage, dont :

- 102,3 M\$ dans les fonds d'investissement dans lesquels Investissement Québec fonds propres est commanditaire et ceux dans lesquels Investissement Québec est commanditaire à titre de mandataire du gouvernement du Québec ;
- 82,0 M\$ en capital de risque par Investissement Québec fonds propres ;
- 14,9 M\$ dans le cadre d'Impulsion PME.

Il s'agit d'un taux de croissance de 28 % par rapport à la mesure de départ.

#### OBJECTIF D : DÉVELOPPER UNE MASSE CRITIQUE D'ENTREPRENEURS À FORT POTENTIEL DE CROISSANCE

**Contexte lié à l'objectif** : Pour accroître sa productivité et rehausser son niveau de richesse, le Québec doit miser sur le dynamisme entrepreneurial. Il doit aussi favoriser l'entrée sur le marché de nouvelles entreprises et la croissance, notamment par l'innovation, de celles qui sont déjà bien établies. L'entrepreneuriat est un pan important du développement économique du Québec et le Ministère travaille à le propulser en mettant à la disposition des entrepreneurs une panoplie de services adaptés qui leur permettra de développer leurs compétences pour ainsi faire croître leur entreprise. Le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025, publié en mai 2022, a pour objectifs d'augmenter la création d'entreprises, d'en accélérer la croissance ainsi que de favoriser la réussite et la persévérance des entrepreneurs.

**Indicateur 4** : Pourcentage des entrepreneurs accompagnés qui ont connu une croissance de leur chiffre d'affaires d'au moins 10 % dans les 12 mois suivant l'accompagnement

**Mesure de départ** : s. o.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	50 %	60 %	80 %	80 %
Résultats	56 % Atteinte			

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, ce sont 327 entrepreneurs accompagnés par les Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) qui ont connu un taux de croissance de leur chiffre d'affaires d'au moins 10 % sur les 586 entrepreneurs qui ont partagé leurs données. Cela représente 56 % des entrepreneurs accompagnés. Un total de 1 136 entrepreneurs accompagnés ont été sondés. Le chiffre d'affaires des entreprises étant une donnée sensible, sa divulgation se fait sur une base volontaire.

#### OBJECTIF E : METTRE EN PLACE DES MESURES D'ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE AYANT DES IMPACTS POSITIFS SUR LES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** L'accumulation de règlements et de formalités administratives a un effet négatif sur le développement des entreprises et leur capacité d'innover. Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec déploie des efforts importants pour alléger ce fardeau réglementaire et administratif des entreprises avec pour but d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires. Fruit de consultations des milieux d'affaires, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 poursuit des objectifs de réduction du fardeau administratif des entreprises, comme la diminution de 10 % du nombre de formalités administratives, la réduction de 15 % de leur volume ainsi que la baisse de 20 % de leur coût.

**Indicateur 5 :** Pourcentage de diminution du coût des formalités administratives pour les entreprises

**Mesure de départ :** 962,8 M\$ (en 2020-2021)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	8 %	12 %	16 %	20 %
Résultats	7 % Non atteinte			

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2022-2023, soit la dernière année pour laquelle l'information est disponible, la diminution du coût des formalités administratives pour les entreprises était de 7 %. La section 4.6 : Allègement réglementaire et administratif du présent rapport annuel de gestion expose plus en détail les principales actions du Ministère en matière de coordination gouvernementale de l'allègement réglementaire et administratif.

## Orientation 2 : Maximiser l'impact des projets économiques et énergétiques dans toutes les régions du Québec

### OBJECTIF F : FAVORISER LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, vise à favoriser les investissements des entreprises dans une perspective d'accroissement de leur productivité, d'amélioration de leur compétitivité de même que de diminution de leur empreinte environnementale. Par la mise en place de mesures, il s'assure d'attirer et de maintenir au Québec les grandes entreprises et d'inciter les donneurs d'ordres à réaliser, sur le territoire québécois, des projets structurants en partenariat avec des entreprises locales, notamment dans des secteurs stratégiques. Il soutient aussi la compétitivité des entreprises dans leurs efforts de modernisation et de productivité afin de les amener, entre autres, à tirer parti des occasions d'affaires associées au phénomène de l'externalisation des grandes entreprises et à contrer ainsi la vive concurrence des pays émergents.



**Indicateur 6 :** Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité des entreprises

**Mesure de départ :** 2 091 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	3 500 M\$	3 700 M\$	3 900 M\$	4 100 M\$
Résultats	3 473 M\$ Non atteinte			



**Indicateur 7 :** Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale

**Mesure de départ :** 1 231 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 350 M\$	1 425 M\$	1 550 M\$	1 700 M\$
Résultats	2 177 M\$ Atteinte			



**Indicateur 8 :** Proportion de la valeur des interventions financières dans les secteurs stratégiques

**Mesure de départ :** s. o.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 50 %	≥ 50 %	≥ 50 %	≥ 50 %
Résultats	61 % Atteinte			

## Explication des résultats obtenus en 2023-2024

Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, a financé 976 projets d'investissement visant l'accroissement de la productivité des entreprises d'une valeur totale de 3 473 M\$. Par ailleurs, il a financé 130 projets d'investissement favorisant la réduction de l'empreinte environnementale d'une valeur totale de 2 177 M\$. Ces projets ont pour but de mesurer, prévenir, limiter, réduire ou corriger l'impact des entreprises sur l'environnement. Le programme ESSOR est un des outils mis à la disposition pour soutenir les entreprises dans ces projets d'investissement.

Des efforts particuliers sont déployés afin d'augmenter la productivité des entreprises dans des secteurs considérés comme étant stratégiques. Parmi ces secteurs, on compte notamment l'aérospatiale, les ressources naturelles, les sciences de la vie, les nouvelles technologies, les technologies propres et les zones d'innovation. La proportion de la valeur des interventions financières du Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, est de 61 %.

Le Ministère met également en œuvre différentes stratégies afin de contribuer au développement des secteurs stratégiques. En 2023-2024, il a investi :

- 97,3 M\$ dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale ;
- 55,0 M\$ dans le cadre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie ;
- 41,2 M\$ dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium.

En 2023-2024, le Ministère a également autorisé des investissements totalisant 59,1 M\$ dans le cadre du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ), doté d'une enveloppe de 1 G\$. Ces investissements s'effectuent sous forme d'une participation dans les entreprises ou de fonds qui présentent un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie québécoise.

## OBJECTIF G : INVESTIR DANS LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère a pour objectif d'accroître la capacité de production d'énergies renouvelables dans les prochaines années pour satisfaire les besoins de ses différentes clientèles. Pour ce qui est de l'électricité, il met en place les conditions nécessaires afin d'y arriver en adoptant des règlements et des décrets permettant l'encadrement des appels d'offres pour de nouveaux approvisionnements énergétiques ou l'optimisation des installations électriques existantes. De plus, le Ministère mise sur le développement d'une filière commerciale de production et de distribution d'énergies renouvelables au Québec, notamment celles de l'hydrogène vert et des bioénergies. À ce jour, les projets de production et de distribution d'énergies renouvelables sont encore coûteux. Au fur et à mesure que de tels projets verront le jour, le financement privé deviendra de plus en plus disponible, les coûts relatifs de ces projets diminueront et des fournisseurs de biens et de services se développeront au Québec. Pour favoriser ce développement, un soutien financier et un accompagnement doivent être offerts aux promoteurs de projets.

**Indicateur 9** : Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables

**Mesure de départ** : 25 M\$ (en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	110 M\$	150 M\$	220 M\$	300 M\$
Résultats	<b>442,4 M\$</b> Atteinte			

**Indicateur 10** : Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés

**Mesure de départ** : 0 MW

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 000 MW	2 000 MW	3 000 MW	4 000 MW
Résultats	<b>1 549,6 MW</b> Atteinte			

#### Explication des résultats obtenus en 2023-2024

En 2023-2024, le Ministère a accordé 111,8 M\$ pour 29 projets d'énergie renouvelable totalisant des investissements de 337,9 M\$, répartis ainsi :

- 26 projets soutenus dans le cadre du Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable ;
- 2 projets soutenus dans le cadre du programme Innovation ;
- 1 projet soutenu dans le cadre du programme ESSOR.

Ces projets ont pour objectif commun d'accélérer le développement d'une filière commerciale de production et de distribution d'hydrogène vert et de bioénergies au Québec.

En additionnant les investissements déjà réalisés en 2021-2022 (24,5 M\$) et en 2022-2023 (80,0 M\$), la valeur cumulative des investissements des différentes parties prenantes dans la filière des énergies renouvelables au 31 mars 2024 s'élève à 442,4 M\$.

De plus, 1 849,6 MW de source renouvelable ont été retenus et annoncés par le gouvernement. À la suite d'un appel d'offres en mars 2023, huit soumissions de cinq promoteurs différents ont été retenues par Hydro-Québec, pour un total de 1 549,6 MW.

## OBJECTIF H : SOUTENIR LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS ET L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a appuyé le développement de marchés par les entreprises. Il s'est assuré de participer activement à l'ensemble des négociations d'accords commerciaux afin de favoriser le commerce et d'améliorer l'accès à de nouveaux marchés. Par cette étroite collaboration, le Ministère s'assure de défendre les intérêts du Québec lors des négociations d'accords commerciaux, de leur mise en œuvre, du règlement de litiges impliquant des entreprises québécoises et de l'obtention des compensations nécessaires auprès du fédéral. Le Ministère soutient l'ambition des entreprises et donne au Québec une véritable impulsion vers les marchés internationaux hors du territoire québécois. En collaboration avec Investissement Québec et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, il travaille à stimuler la croissance des exportations, notamment en encourageant de nouvelles stratégies de développement de marchés par les entreprises, en augmentant le nombre d'entreprises québécoises sur les marchés publics internationaux ou en accélérant la concrétisation de projets à fort potentiel de croissance.



**Indicateur 11 :** Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues

**Mesure de départ :** 1 516 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2 300 M\$	2 700 M\$	3 200 M\$	3 900 M\$
Résultats	5 067 M\$ Atteinte			

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, 4 055 accompagnements et 107 appuis financiers ont permis aux entreprises québécoises d'exporter leurs produits vers d'autres marchés, pour une valeur de 5 067 M\$. Les ventes fermes ont été réalisées sur les territoires suivants :

- 59 % aux États Unis ;
- 31 % en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine ;
- 10 % au Canada (hors Québec).

Le Ministère poursuit la mise en œuvre des actions du Plan d'action pour la relance des exportations. Il a maintenu son appui financier aux organismes régionaux de promotion des exportations dans leurs activités de soutien aux entreprises de leurs régions ainsi qu'aux agences de promotion des investissements directs étrangers.

De plus, le Ministère assume la responsabilité, pour le gouvernement, des dossiers en matière de politique commerciale, y compris les activités de négociation. Pour remplir ce mandat en 2023-2024, il a participé à toutes les négociations de même qu'aux travaux liés aux accords de commerce international et interprovincial.

Le Ministère a notamment :

- travaillé sur les enjeux liés à la maximisation des retombées économiques au Québec des marchés publics et sur l'accès, pour les fournisseurs québécois, aux contrats publics américains ;
- défendu les intérêts du Québec dans les négociations commerciales entre le Canada et l'Indonésie en vue d'un accord de partenariat économique global.

## OBJECTIF I : ACCÉLÉRER LES EFFORTS DE NUMÉRISATION ET D'AUTOMATISATION DES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** Pour innover ainsi que pour devenir et rester performantes, les entreprises doivent miser sur l'immense potentiel qu'offrent aujourd'hui les technologies et les solutions numériques. Afin d'accélérer le virage numérique des entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité et des régions du Québec, le gouvernement a mis en place l'Offensive de transformation numérique (OTN). En accélérant le rythme de la transformation numérique des entreprises, il vise à accroître leur productivité et leur compétitivité. C'est notamment par de la sensibilisation, de l'accompagnement selon une démarche structurée et la contribution des réseaux d'expertes et d'experts que cette offensive prend forme. L'OTN a pour cible d'accompagner 5 000 entreprises par année dans leur virage numérique.

**Indicateur 12 :** Taux de croissance de la productivité des entreprises accompagnées dans leur transformation numérique

**Mesure de départ :** s. o.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5 %	7 %	10 %	10 %
Résultats	19 % Atteinte			

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Cent quatre entreprises accompagnées, en 2021 et en 2022, dans le cadre de l'OTN, ont vu leur productivité augmenter de 19 % entre 2021 et 2022.

Dans le cadre de l'OTN :

- 145 personnes ont intégré un emploi pour la relève en recherche, en innovation et en transformation numérique grâce au programme NovaScience et aux fonds de l'OTN à hauteur de 1,9 M\$ ;
- 3 projets ont été soutenus pour sensibiliser plus de 5 000 entreprises à l'importance d'adopter un virage numérique et pour accompagner plus de 1 000 d'entre elles dans leurs démarches de transformation numérique.

De plus :

- 372 entreprises ont reçu des aides financières totalisant 14,6 M\$ dans le cadre du programme ESSOR (volet 1c) pour la mise en œuvre d'un plan numérique afin d'accroître leur niveau de productivité ;
- 259 entreprises ont reçu des aides financières totalisant 4,0 M\$ dans le cadre du programme ESSOR (volet 1b) pour établir un diagnostic et un plan numérique, suivi d'une démarche structurée en lien avec leurs projets numériques.

Depuis l'automne 2021, 111 520 entreprises ont été sensibilisées à l'importance du virage numérique et plus de 10 200 d'entre elles ont reçu un accompagnement spécialisé.

## OBJECTIF J : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS ET DE LEURS ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** Les actions du Ministère soutiennent le dynamisme et le développement durable des régions de même que la création de richesse à partir des talents d'ici. Le Ministère souhaite mettre en valeur son intervention dans toutes les régions du Québec, plus particulièrement dans les zones non urbaines. En effet, son action ne se limite pas aux grands centres urbains; elle se déploie partout au Québec pour assurer la pérennité et la vitalité des entreprises et des régions. Le Ministère travaille de concert avec des partenaires publics et privés afin d'allier les forces de chacun et de contribuer au développement économique de toutes les régions et à la prospérité de leurs entreprises. Par ses interventions, il entend, notamment, rendre plus faciles la promotion, le repérage et l'achat des produits québécois ainsi que favoriser l'intégration des produits et des fournisseurs d'ici dans les chaînes d'approvisionnement. Il poursuivra également son soutien aux entreprises d'économie sociale qui contribuent à la vitalité socioéconomique de plusieurs collectivités non urbaines.

**Indicateur 13 :** Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines

**Mesure de départ :** 30,5 % (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	31,0 %	31,5 %	32,0 %	32,5 %
Résultats	52 % Atteinte			

**Indicateur 14 :** Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée

**Mesure de départ :** 6,6 (moyenne des trois dernières années)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	6,7	6,8	6,9	7,0
Résultats	4,5 Non atteinte			

#### Explication des résultats obtenus en 2023-2024

En 2023-2024, sur l'ensemble de la valeur des aides financières accordées par le Ministère, 52 % ont été investis dans des MRC non urbaines afin de contribuer au développement économique de toutes les régions du Québec. Ainsi, 1 797 projets ont été soutenus dans ces MRC grâce à un financement de 1 415,3 M\$ et à des investissements totalisant 4 491,1 M\$.

En matière d'économie sociale, 23,2 M\$ ont été accordés pour la réalisation de 109 projets d'entreprises d'économie sociale, dont les coûts totaux s'élèvent à 127,1 M\$. Le ratio de l'apport des partenaires est de 4,5 en 2023-2024, par rapport à l'aide financière accordée par le Ministère. Il est similaire à celui de 2022-2023, qui était de 4,6. La taille moyenne des projets financés en 2023-2024 est de 15 % inférieure à celle des projets de l'année 2022-2023. Les projets sont de plus petite taille, possiblement en raison des taux d'intérêt élevés et de l'incertitude économique.

## ENJEU 2 : UNE ORGANISATION EFFICACE ET EFFICIENTE

### Orientation 3 : Assurer une gestion saine et responsable de nos ressources

#### OBJECTIF K : VALORISER L'AMÉLIORATION CONTINUE DU MILIEU DE TRAVAIL

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère, comme d'autres MO québécois, évolue dans un contexte de transformation de l'organisation du travail et des milieux de vie professionnels. Il souhaite s'assurer de la mobilisation de ses employés et agir sur les leviers qui favorisent une expérience positive. En donnant aux membres de son personnel les moyens d'apprendre, de s'exprimer et de participer à l'amélioration de leur environnement de travail, le Ministère propose une approche participative et proactive dans la gestion de ses ressources humaines. Ultimement, cela a des répercussions sur la mobilisation, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre. Le Ministère met également en place les conditions lui permettant d'être une organisation apprenante et, ainsi, de créer un espace d'échanges dans ses équipes, de reconnaître ce qui doit être amélioré quant à l'environnement de travail et, du même coup, de déterminer les actions qu'elles pourront mettre en place pour améliorer leur milieu de travail.

**Indicateur 15 :** Indice de mobilisation des employés

**Mesure de départ :** s. o.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	7,5	7,6	7,7	7,8
Résultats	7,9 Atteinte			

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Au cours de l'année 2023-2024, le Ministère a poursuivi l'accompagnement de ses directions dans la prise en charge des leviers de la mobilisation. Il s'est assuré également de la présence de ses forces distinctives dans ses pratiques de gestion. Ses actions ont eu une influence sur le taux de mobilisation des employés.

Le Ministère, à titre d'employeur, a été à l'écoute de son personnel et a amélioré les programmes qui leur étaient dédiés. En 2023-2024, plusieurs initiatives ont été mises en place ou se sont poursuivies, dont :

- l'organisation de rencontres d'échange avec le sous-ministre ;
- la bonification du Programme d'incitation à la pratique d'activité en santé et bien-être ;
- la bonification du Programme de relève de gestion ;
- la mise à jour du Livre d'honneur virtuel, pour lequel le Ministère a été en nomination aux prix Zénith ;
- la mise en place d'un programme d'accueil ministériel ;
- la tenue d'un atelier sur le cheminement de carrière.

## **OBJECTIF L : FACILITER L'ACCESSIBILITÉ AUX PROGRAMMES MINISTÉRIELS PAR LA NUMÉRISATION DE NOTRE OFFRE DE SERVICES**

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère élabore et met en œuvre divers programmes d'aide financière qui visent à appuyer les entreprises et les organismes dans la poursuite ou l'accroissement de leurs activités. Ces programmes permettent de soutenir l'investissement, l'innovation, la recherche, l'internationalisation des entreprises, le développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, le redressement et la rétion des entreprises stratégiques, les initiatives de diversification économique de territoires en difficulté ou l'entrepreneuriat et l'économie sociale. Ils ont également pour objectifs le financement de projets de développement ou d'investissement d'entreprises ainsi que le soutien au fonctionnement et à des projets structurants d'organismes issus de milieux économiques, d'associations sectorielles ou de la chaîne d'innovation. Ces programmes sont gérés directement par le Ministère. De plus, pour répondre à des enjeux d'accessibilité, d'efficacité et d'efficience, le Ministère souhaite déployer une prestation de services en ligne pour tous ses programmes normés et adopter une approche standardisée.

**Indicateur 16 :** Nombre cumulatif des services en ligne mis en place pour l'administration de chaque volet des programmes normés du Ministère

**Mesure de départ :** 0

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	1	4	8	10
<b>Résultats</b>	1 Atteinte			

### **Explication du résultat obtenu en 2023-2024**

Un service en ligne a été déployé en 2023-2024 pour le Programme d'aide à l'entrepreneuriat, volet 2 : Soutien aux entreprises technologiques innovantes. La section 3.3 : Utilisation des ressources informationnelles du présent rapport annuel de gestion expose les actions du Ministère en lien avec les services en ligne et le Plan de transformation numérique 2023-2027.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

### Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Au cours de l'année 2023-2024, le Ministère a procédé à l'évaluation de 22 programmes, plan d'action, organismes ou mesures. Pour 21 de ces évaluations, un sondage a permis de recueillir le niveau de satisfaction des entreprises, des organismes et des chercheurs industriels ou institutionnels, bénéficiaires d'une aide financière. Les résultats de ce sondage montrent que 91 % des entreprises, organismes et chercheurs soutenus, soit 4 097 sur 4 479, sont satisfaits des services offerts par ces programmes, organismes ou mesures financés par le Ministère.

### Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

#### Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : février 2024

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Traiter les dossiers liés à l'administration de la <i>Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux</i> <sup>4</sup> dans un délai de 15 jours ouvrables.	100 % Atteinte	Dans 90 % des cas	100 % Atteinte	8 jours
Traiter les dossiers liés à l'administration de la <i>Loi sur les coopératives</i> dans un délai de 15 jours ouvrables.	100 % Atteinte	Dans 90 % des cas	100 % Atteinte	2 jours
Répondre aux demandes de renseignements généraux et aux commentaires formulés par courriel dans un délai de 5 jours ouvrables.	97 % Atteinte	Dans 90 % des cas	96 % Atteinte	1 jour
Répondre aux plaintes dans un délai de 5 jours ouvrables.	s. o. <sup>5</sup>	Dans 90 % des cas	s. o. <sup>6</sup>	s. o.

4. Excluant les demandes de dérogation en vertu de l'article 13.

5. Le Ministère n'a reçu aucune plainte en 2022-2023.

6. Le Ministère n'a reçu aucune plainte en 2023-2024.

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2022-2023	2023-2024	Écart
Administration	158	156	-2
Politiques économiques et affaires extérieures	77	71	-6
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	95	96	1
Développement économique régional et entrepreneuriat	119	114	-5
Science et innovation	94	96	2
Énergie	s. o.	87	87
<b>Total</b>	<b>543</b>	<b>620</b>	<b>77</b>

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, le Ministère a intégré les employés du secteur de l'Énergie à la suite d'un transfert administratif d'effectifs provenant du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

### Formation et perfectionnement du personnel

#### Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	1,66	1,83

#### Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023
Cadre	2,02	2,92
Professionnel	3,98	3,71
Fonctionnaire	4,52	3,57
<b>Total</b>	<b>3,82</b>	<b>3,59</b>

### Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne	1 422,41 \$	1 538,38 \$

## Taux de départ volontaire du personnel régulier

### Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire (%)	14,4	14,5	18,5

### Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	13	7	31

## Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

### Emplois régionalisés au 31 janvier 2024

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 <sup>er</sup> octobre 2018 au 31 janvier 2024
30	10

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2023-2024 <sup>7</sup> (000 \$) [1]	Dépenses estimées au 31 mars 2024 <sup>8</sup> (000 \$) [2]	Écart (000 \$) [3] = [2] - [1]	Dépenses réelles 2022-2023 <sup>9</sup> (000 \$) [4]
1. Direction et administration	38 603,5	54 247,2	15 643,7	14 736,6
2. Développement de l'économie	324 763,4	295 974,9	(28 788,5)	414 917,9
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	392 780,9	405 803,7	13 022,8	425 640,6
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	538 250,2	646 181,0	107 930,8	521 649,2
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	237 023,8	237 121,6	97,8	235 059,0
6. Énergie	38 635,5	27 529,1	(11 106,4)	s. o. <sup>10</sup>
<b>Sous-total</b>	<b>1 570 057,3</b>	<b>1 666 857,5</b>	<b>96 800,2</b>	<b>1 612 003,3</b>
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance	101 500,0	57 698,0	(43 802,0)	s. o.
<b>Total</b>	<b>1 671 557,3</b>	<b>1 724 555,5</b>	<b>52 998,2</b>	<b>1 612 003,3</b>

Le budget initial de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2023-2024 se chiffrait à 1 671,6 M\$, incluant un montant de 101,5 M\$ en lien avec les mesures annoncées dans le discours sur le budget 2023-2024 et intégrées au Fonds de suppléance.

Les dépenses estimées pour 2023-2024 s'établissent à 1 724,6 M\$, incluant un montant de 57,7 M\$ en lien avec les mesures annoncées du Budget 2023-2024, ce qui représente une augmentation de 53,0 M\$ par rapport au budget de dépenses 2023-2024.

7. Budget de dépenses 2023-2024 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume *Crédits et dépenses des portefeuilles* du Budget de dépenses 2023-2024.

8. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

9. Comptes publics 2022-2023.

10. Les données du secteur de l'Énergie ne sont pas présentées dans le portefeuille Économie et Innovation dans les comptes publics 2022-2023.

## Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2024 et le budget de dépenses 2023-2024

Au programme 1, « Direction et administration », les dépenses prévues sont supérieures de 15,6 M\$ par rapport au budget initial de dépenses. Cet écart s'explique essentiellement par un redressement comptable imputé à ce programme à la suite de l'application de la norme comptable concernant les paiements de transfert.

Au programme 2, « Développement de l'économie », les dépenses estimées sont inférieures de 28,8 M\$ par rapport au budget initial de dépenses. Cet écart s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au niveau du développement économique régional.

Au programme 3, « Développement de la science, de la recherche et de l'innovation », les dépenses estimées sont supérieures de 13,0 M\$ par rapport au budget de dépenses. Cet écart s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au soutien aux infrastructures de recherche.

Au programme 4, « Interventions relatives au Fonds du développement économique », les dépenses estimées sont supérieures de 107,9 M\$ par rapport au budget de dépenses. Cet écart s'explique principalement par des dépenses estimées supérieures pour les interventions financières du gouvernement.

Au programme 5, « Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation », les dépenses estimées s'établissent à 237,1 M\$, soit une somme comparable à celle du budget initial de dépenses.

Au programme 6, « Énergie », les dépenses estimées sont inférieures de 11,1 M\$ par rapport au budget initial de dépenses. Cet écart s'explique essentiellement par les dépenses prévues moins élevées que ce qui avait été anticipé, en lien avec la mise en place de la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies.

En ce qui concerne les mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance, les dépenses estimées sont inférieures de 43,8 M\$ par rapport au budget initial de dépenses. Cet écart s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu en lien avec les mesures visant à accroître les sommes disponibles au Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation, à appuyer le développement économique régional et à assurer l'approvisionnement énergétique de certaines régions.

## Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2024 et les dépenses réelles 2022-2023

Comparativement aux dépenses réelles de 2022-2023, les dépenses estimées au 31 mars 2024 ont augmenté de 112,6 M\$, soit une hausse de 7,0 %. La variation observée s'explique principalement par :

- une augmentation de 39,5 M\$ au programme 1, attribuable essentiellement à un redressement à la suite de l'application de la norme comptable concernant les paiements de transfert ;
- une diminution de 118,9 M\$ au programme 2, attribuable essentiellement à la fin de certaines mesures en lien avec le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les espaces stratégiques des entreprises innovantes ;
- une diminution de 19,8 M\$ au programme 3, attribuable principalement à la diminution des dépenses relativement au soutien à l'entrepreneuriat technologique et à la fin du financement du Centre de recherche industrielle du Québec ;
- une augmentation de 124,5 M\$ au programme 4, attribuable principalement aux interventions financières du gouvernement dans les mandats gouvernementaux ;
- une augmentation de 27,5 M\$ au programme 6, attribuable à l'intégration du secteur de l'Énergie au portefeuille Économie et Innovation ;
- une augmentation de 57,7 M\$ attribuable aux dépenses liées aux mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le Budget de dépenses 2023-2024.

## 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

### Bilan des réalisations 2023-2024

Les deux projets informatiques retenus à titre de priorité dans le Plan de transformation numérique 2023-2027 du Ministère se sont poursuivis tels qu'ils avaient été planifiés afin de suivre l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services offerts aux entreprises :

- Le projet Prestation de service en ligne unifiée, débuté en octobre 2022, a continué de progresser tout au long de l'année 2023-2024. Plus précisément, quatre formulaires ont été livrés en date du 31 mars 2024. À terme, ce projet vise notamment à réduire les délais de traitements d'une aide financière soumise en ligne, à uniformiser le parcours client et à collecter des indicateurs de performance sur la prestation de services en ligne.
- Le projet Nouveau Système de suivi des dossiers ministériels, débuté en février 2023, s'est poursuivi comme prévu en 2023-2024. Ce projet a notamment pour objectif de diminuer le délai ainsi que d'améliorer l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers ministériels. Il vise également à intégrer la classification documentaire uniformisée et la gestion du cycle de vie des documents électroniques aux dossiers ministériels.

La deuxième phase du projet Collaboration a débuté en septembre 2023, en marge du projet gouvernemental de consolidation des centres de traitement informatique, afin d'offrir aux employés du Ministère de nouveaux outils et standards de gestion documentaire, plus actuels et performants. En date du 31 mars 2024, cette deuxième phase de travaux de migration a permis de procéder à la migration de 26 unités administratives, comptant plus de 280 utilisateurs.

En matière de gouvernance de la sécurité de l'information, des documents d'instruments de politique ministériels ont été revus, rédigés, approuvés et diffusés au début de l'année 2024.

#### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets <sup>11</sup>	729,8	978,7
Activités <sup>12</sup>	447,1	8 450,7
<b>Total</b>	<b>1 176,9</b>	<b>9 429,4</b>

11. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

12. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la loi.

## 4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

### 4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés<sup>13</sup>

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	2023-2024 Total en ETC transposés [4] = [3] ÷ 1 826,3	2022-2023 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	131 439	0	131 439	71,97	59,22	12,75
2. Personnel professionnel	765 385	6 335 <sup>14</sup>	771 720	422,56	355,44	67,12
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	187 376	2 053	189 429	103,72	88,59	15,13
<b>Total</b>	<b>1 084 200</b>	<b>8 388</b>	<b>1 092 588</b>	<b>598,25</b>	<b>503,25</b>	<b>95,00</b>

En ce qui concerne le nombre d'heures rémunérées, le Ministère a respecté la cible fixée par le Conseil du trésor, soit 1 117 019 heures pour l'exercice financier 2023-2024. L'évolution des heures rémunérées s'explique notamment par l'intégration du secteur de l'Énergie et par l'augmentation des heures supplémentaires payées pendant la période visée.

### Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

**Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024**

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	4	370 100,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	39	14 086 704,58 \$
<b>Total des contrats de service</b>	<b>43</b>	<b>14 456 804,58 \$</b>

13. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

14. De ce nombre, 83 heures ont été payées à des employés promus à un poste de cadre au cours de l'année, conformément aux conditions de travail en vigueur. Ces heures supplémentaires ont été effectuées par les employés avant leur promotion.


## 4.2 Développement durable

### Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
1.1.1	1. Favoriser la transition des entreprises vers des modèles d'affaires durables	1. Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale 	1 350 M\$	<b>2 177 M\$</b> Atteinte
1.1.2	2. Accélérer le développement de l'économie circulaire	2. Nombre cumulatif de nouvelles initiatives soutenues visant le développement de l'économie circulaire	1	<b>8</b> Atteinte
5.2.1	3. Accroître la capacité d'innovation des entreprises par la recherche	3. Nombre cumulatif de nouveaux projets de recherche collaborative dans le secteur du développement durable soutenus par les regroupements sectoriels de recherche industrielle	1	<b>11</b> Atteinte
3.1.2	4. Soutenir l'entrepreneuriat collectif	4. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée	6,7	4,5 Non atteinte
3.2.2	5. Appuyer la diversité entrepreneuriale	5. Pourcentage des entrepreneurs et entrepreneures accompagnés provenant de groupes sous-représentés	25 %	<b>56 %</b> Atteinte
4.3.1	6. Encourager la vitalité des territoires et de leurs entreprises	6. Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines	31 %	<b>52 %</b> Atteinte
1.1.3	7. Investir dans les solutions énergétiques durables	7. Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables	110 M\$	<b>442,4 M\$</b> Atteinte
		8. Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés	1 000 MW	<b>1 549,6 MW</b> Atteinte
1.3.1 4.2.2	8. Aider à la réduction de l'intensité énergétique des transports	9. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets mobilisateurs visant l'électrification des transports sur l'aide financière accordée	1,0	<b>1,0</b> Atteinte
5.1.1	9. Intégrer le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	10. Pourcentage des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	85 %	<b>91 %</b> Atteinte

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.3.1	10. Contribuer aux investissements responsables du gouvernement	11. Pourcentage des investissements découlant des programmes normés qui répondent à des critères écoresponsables	3 %	<b>29 %</b> Atteinte
5.3.4		12. Pourcentage des programmes de soutien financiers normés qui incluent des critères écoresponsables	35 %	<b>53 %</b> Atteinte
5.4.1	11. Consommer mieux à l'échelle institutionnelle	13. Pourcentage des acquisitions intégrant des composantes responsables	20 %	18 % Non atteinte
5.7.1		14. Attestation IOR+ de RECYC-QUÉBEC obtenue	À venir	Non applicable
5.5.1	12. Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques	15. Indice de maturité numérique	27 %	<b>27 %</b> Atteinte
5.8.2	13. Inciter les employés à choisir des modes de déplacement alternatifs pour se rendre au travail	16. Pourcentage des employés sensibilisés lors d'initiatives favorisant l'augmentation de l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de recharge à l'auto solo dans les pôles de déplacement de Québec et de Montréal	20 %	<b>20 %</b> Atteinte

### Synthèse des activités :

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
1.1.1	1. Favoriser la transition des entreprises vers des modèles d'affaires durables	1. Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale 	1 350 M\$	<b>2 177 M\$</b> Atteinte

Le Ministère a financé 130 projets d'investissement favorisant la réduction de l'empreinte environnementale d'une valeur totale de 2 177 M\$.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
1.1.2	2. Accélérer le développement de l'économie circulaire	2. Nombre cumulatif de nouvelles initiatives soutenues visant le développement de l'économie circulaire	1	<b>8</b> Atteinte

Le Ministère a investi 213 k\$ dans 6 projets d'économie circulaire par le biais du Programme d'aide à l'entrepreneuriat. Le coût total des projets est de 356 k\$. Il a également soutenu deux ententes sectorielles en économie circulaire en Montérégie et dans les Laurentides.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.2.1	3. Accroître la capacité d'innovation des entreprises par la recherche	3. Nombre cumulatif de nouveaux projets de recherche collaborative dans le secteur du développement durable soutenus par les regroupements sectoriels de recherche industrielle	1	<b>11</b> Atteinte

Le Ministère a investi 4,4 M\$ dans 11 projets. Le coût total des projets est de 11,5 M\$.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.1.2	4. Soutenir l'entrepreneuriat collectif	4. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée	6,7	4,5 Non atteinte

En 2023-2024, 23,2 M\$ ont été accordés pour la réalisation de 109 projets d'entreprises d'économie sociale, dont les coûts totaux s'élèvent à 127,1 M\$.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.2.2	5. Appuyer la diversité entrepreneuriale	5. Pourcentage des entrepreneurs et entrepreneures accompagnés provenant de groupes sous-représentés	25 %	<b>56 %</b> Atteinte

Dans le cadre des mesures du Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025, 12 289 personnes issues de groupes sous-représentés<sup>15</sup> ont été accompagnées par les organismes soutenus par le Ministère.

15. Les groupes sous-représentés sont les femmes, les jeunes, les personnes de la diversité ethnoculturelle, les membres des Premières Nations et les Inuits, les personnes vivant avec une incapacité et les membres de la communauté LGBTQ2+.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
4.3.1	6. Encourager la vitalité des territoires et de leurs entreprises	6. Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines	31 %	<b>52 %</b> Atteinte

Le Ministère a investi 1 415,3 M\$ dans 1 797 projets. Le coût total des projets est de 4 491,1 M\$.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
1.1.3	7. Investir dans les solutions énergétiques durables	7. Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables	110 M\$	<b>442,4 M\$</b> Atteinte
		8. Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés	1 000 MW	<b>1 549,6 MW</b> Atteinte

En 2023-2024, le Ministère a accordé 111,8 M\$ pour 29 projets d'énergie renouvelable, totalisant des investissements de 337,9 M\$. En additionnant les investissements déjà réalisés en 2021-2022 (24,5 M\$) et 2022-2023 (80,0 M\$), la valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables au 31 mars 2024 s'élève à 442,4 M\$. De plus, 1 549,6 MW de source renouvelable ont été retenus et annoncés par le gouvernement.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
1.3.1 4.2.2	8. Aider à la réduction de l'intensité énergétique des transports	9. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets mobilisateurs visant l'électrification des transports sur l'aide financière accordée	1,0	<b>1,0</b> Atteinte

En 2023-2024, le Ministère a octroyé 41,6 M\$ en soutien à 17 projets, totalisant 84,0 M\$, retenus dans le cadre du deuxième appel de projets collaboratifs et mobilisateurs sur le développement des technologies des transports de demain. De ce nombre, 12 projets sont en lien avec la réduction de l'intensité énergétique des transports.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.1.1	9. Intégrer le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	10. Pourcentage des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	85 %	<b>91 %</b> Atteinte

Le Ministère a procédé à l'évaluation de la durabilité de 10 interventions structurantes au cours de l'année. Parmi ces interventions, il y a le Plan stratégique 2023-2027, le Plan d'action de développement durable 2023-2028, des projets de loi et règlement ainsi que des programmes d'aide financière.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.3.1	10. Contribuer aux investissements responsables du gouvernement	11. Pourcentage des investissements découlant des programmes normés qui répondent à des critères écoresponsables	3 %	29 % Atteinte
5.3.4		12. Pourcentage des programmes de soutien financiers normés qui incluent des critères écoresponsables	35 %	53 % Atteinte

Le Ministère inclut des critères écoresponsables dans ses programmes d'aide financière, pour un investissement total de 789,3 M\$ en 2023-2024. Quatre programmes normés ont été renouvelés ou créés au cours de l'année et tous comprennent des critères écoresponsables.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.4.1	11. Consommer mieux à l'échelle institutionnelle	13. Pourcentage des acquisitions intégrant des composantes responsables	20 %	18 % Non atteinte
5.7.1		14. Attestation IOR+ de RECYC-QUÉBEC obtenue	À venir	Non applicable

Le Ministère a procédé à des acquisitions responsables pour un montant de 2,9 M\$, sur un total d'acquisitions qui s'élève à 16,4 M\$.

Dans le cadre de son projet de réaménagement des bureaux de Québec, le Ministère a récupéré une quinzaine de boîtes de livres et dictionnaires. Il en a fait don à une entreprise d'économie sociale de la région. Le mobilier excédentaire a fait l'objet d'une déclaration au Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'en disposer au profit d'autres organisations gouvernementales ou de citoyens et entreprises. De cette façon, une partie du mobilier a pu être réutilisé par d'autres organisations.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.5.1	12. Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques	15. Indice de maturité numérique	27 %	27 % Atteinte

En vertu du décret 596-2020, le Ministère a maintenu les activités de migration de ses centres de traitement informatique vers des offres de nuage externes préqualifiées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, dont les infrastructures répondent davantage aux nouvelles exigences écoénergétiques. Le résultat obtenu est calculé à partir de l'outil gouvernemental de mesure des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.8.2	13. Inciter les employés à choisir des modes de déplacement alternatifs pour se rendre au travail	16. Pourcentage des employés sensibilisés lors d'initiatives favorisant l'augmentation de l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo dans les pôles de déplacement de Québec et de Montréal	20 %	<b>20 %</b> Atteinte

Le Ministère a publié quatre manchettes intranet afin de sensibiliser ses employés à l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo. Ces communications ont permis de joindre l'équivalent de 20 % des employés.

### 4.3 Occupation et vitalité des territoires

Actions réalisées 2022-2023	Actions réalisées 2023-2024	Total
19	88	107

#### Région 01 – Bas-Saint-Laurent

Action	État de la réalisation
1. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée
2. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
3. Favoriser la croissance des secteurs caractéristiques du territoire tels que l'agriculture, la forêt, l'acériculture, le maritime, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables par des filières porteuses, en appuyant les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Écoconstruction, Acériculture, Ressources, sciences et technologies marines, ainsi que Tourbe et agroenvironnement.	Réalisée
4. Participer à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent. Concrétiser les projets issus de la réflexion stratégique dans le cadre des travaux de la table grâce à une entente spécifique.	Réalisée
5. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean

Action	État de la réalisation
6. Accompagner les intervenants régionaux et locaux dans la mise en œuvre du plan de développement de la zone industrialo-portuaire (zone IP) de Saguenay.	Réalisée
7. Appuyer le Pôle d'économie sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le point de service régional de la CDRQ dans le cadre du PAGES.	Réalisée
8. Maintenir l'appui au développement du créneau d'excellence AgroBoréal, qui vise à ce que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean soit reconnue à titre de leader national dans le développement durable de filières boréales compétitives.	Réalisée
9. Poursuivre le déploiement de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025, qui vise principalement à doubler la transformation d'aluminium sur dix ans ainsi qu'à faire en sorte que les équipementiers et les fournisseurs spécialisés du Québec réalisent d'importantes percées sur les marchés d'exportation et qu'ils soient pleinement intégrés aux chaînes de valeur mondiales.	Réalisée
10. Maintenir l'appui au développement du créneau d'excellence Transformation de l'aluminium.	Réalisée
11. Poursuivre l'appui pour le maintien d'une ressource de coordination afin de soutenir la mobilisation et le déploiement du plan d'action de la filière de la fourrure nordique.	Réalisée en 2022-2023
12. Poursuivre les efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat et le transfert d'entreprise avec le déploiement des actions présentées dans le PAGE et le PQE.	Réalisée
13. Soutenir le Centre de transfert des entreprises du Québec (CTEQ), qui a pour mission de répondre à l'enjeu important que représente la relève des dirigeants.	Réalisée
14. Maintenir l'appui au développement du créneau d'excellence de la démarche ACCORD Tourisme d'aventure et écotourisme.	Réalisée
15. Contribuer à la mise en place de conditions favorables aux projets de transformation de l'aluminium.	Réalisée

## Région 03 – Capitale-Nationale

Action	État de la réalisation
16. Contribuer à l'accroissement de l'offre et à l'accessibilité des produits agricoles et agroalimentaires de la région aux consommateurs par l'appui au créneau d'excellence de la démarche ACCORD Aliments santé.	Réalisée
17. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée
18. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 04 – Mauricie

Action	État de la réalisation
19. Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD Conception et fabrication de machines et Design d'ameublement.	Réalisée
20. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains, notamment avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.	Réalisée
21. Accompagner les milieux dans la mesure de soutien pour la revitalisation de leurs centres-villes, notamment avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.	Réalisée
22. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
23. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée

## Région 05 – Estrie

Action	État de la réalisation
24. Appuyer le pôle et les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD de la région : SAGE-Innovation, Vallée des Élastomères, Transformation du bois d'apparence et composite, Technologies propres (CTP) ainsi qu'Industrie des systèmes électroniques du Québec.	Réalisée
25. Accompagner les milieux dans le développement des projets des ZI et de décontamination de terrains, notamment avec les villes de Sherbrooke et de Magog.	Réalisée
26. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
27. Stimuler l'entrepreneuriat dans la région de l'Estrie par l'entremise des programmes en vigueur.	Réalisée
28. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023
29. Financer des activités de la Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et bioproduits de l'Université de Sherbrooke.	Réalisée

## Région 06 – Montréal

Action	État de la réalisation
30. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, contribuer à la mise en œuvre des actions issues du plan économique conjoint.	Réalisée
31. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, s'assurer que les initiatives et les programmes proposés par la Ville dans le cadre du plan économique conjoint sont conformes aux principes directeurs de l'entente.	Réalisée en 2022-2023
32. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains.	Réalisée
33. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, accompagner les projets prioritaires pour la relance par la Ville et les partenaires économiques.	Réalisée
34. Appuyer des initiatives de préparation des projets de ZI et veiller à associer les entreprises pertinentes à ces initiatives.	Réalisée

Action	État de la réalisation
35. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
36. Soutenir financièrement le projet de décontamination, de réaménagement et de revalorisation de l'Est de Montréal par l'entremise d'une enveloppe de 100 M\$.	Réalisée
37. Veiller à la coordination des actions des partenaires pour la mise en œuvre des projets visant le développement économique de l'Est de Montréal, notamment par l'entremise de la Table économique de la Conférence administrative régionale.	Réalisée en 2022-2023

### Région 07 – Outaouais

Action	État de la réalisation
38. Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Collectif Bois.	Réalisée
39. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains, en particulier soutenir la Ville de Gatineau dans le cadre de projets de décontamination et de ZI Connexité.	Réalisée
40. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
41. Le MEIE, par l'entremise de sa DT, veillera, au cours des deux prochaines années, à faciliter la mise en œuvre des projets de relance issus de la consultation régionale post-COVID. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR.	Réalisée
42. Accompagner les projets de relance régionaux.	Réalisée

### Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

Action	État de la réalisation
43. Appuyer le pôle d'excellence Techno-mines souterraines de la démarche ACCORD. Le Groupe MISA (mines, innovations, solutions, applications) a pour mission d'assurer la mise en œuvre du plan d'action du pôle.	Réalisée
44. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains.	Réalisée
45. Appuyer le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) concernant un projet de développement des capacités de recherche et d'innovation en matière d'exploitation des métaux stratégiques, pour la période 2018-2023.	Réalisée
46. Veiller à faciliter la mise en œuvre des projets de relance issus de la consultation régionale post-COVID. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR.	Réalisée
47. Soutien aux partenaires et aux projets désignés dans le cadre du PAGES.	Réalisée
48. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 09 – Côte-Nord

Action	État de la réalisation
49. Clarifier, bonifier – le cas échéant – la mise en œuvre de cette priorité. À cet effet, le MEIE travaillera en collaboration avec la CAR et les partenaires locaux et régionaux.	Réalisée
50. Maximiser le développement économique par l'appui aux projets de développement, d'infrastructures et de projets visant la diversification économique régionale.	Réalisée
51. Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Ressources, sciences et technologies Marines.	Réalisée
52. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains sur le territoire de la Côte-Nord.	Réalisée
53. Appuyer les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de la Côte-Nord et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction territoriale du MEIE, aider la région dans cette priorité.	Réalisée
54. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023
55. Améliorer et diversifier les approvisionnements en énergie, notamment par l'appui au développement de dessertes pour l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié.	Réalisée en 2022-2023

## Région 10 – Nord-du-Québec

Action	État de la réalisation
56. Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Tourisme nordique.	Réalisée
57. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI dans la région du Nord-du-Québec.	Réalisée
58. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 11 a) – Gaspésie

Action	État de la réalisation
59. Financer des projets par l'entremise du Fonds d'aide aux initiatives régionales.	Réalisée en 2022-2023
60. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
61. Appuyer les projets visant à stimuler l'entrepreneuriat, notamment par l'entremise du Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN).	Réalisée
62. Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD de la région.	Réalisée
63. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

### Région 11 b) – Îles-de-la-Madeleine

Action	État de la réalisation
64. Agir en stimulant la fibre entrepreneuriale avec le déploiement des mesures du PAGE et du PQE afin de créer de nouvelles entreprises madeleinoises et de maintenir les emplois.	Réalisée
65. Mettre en place les conditions facilitantes pour soutenir le développement économique local et régional, notamment par le développement de l'entrepreneuriat. Pour ce faire, les Îles-de-la-Madeleine disposent du FAIR.	Réalisée en 2022-2023
66. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
67. Financer les crénieux d'excellence de la démarche ACCORD et appuyer les projets des entreprises par l'entremise du PADS qui contribue à stimuler le développement économique de la région.	Réalisée
68. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée

### Région 12 – Chaudière-Appalaches

Action	État de la réalisation
69. Accentuer les liens entre les entreprises et les centres de recherche en vue d'accroître l'innovation au sein des entreprises et poursuivre le développement d'une culture entrepreneuriale.	Réalisée
70. Appuyer les crénieux d'excellence de la démarche ACCORD de la région.	Réalisée
71. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de zones d'innovation et de décontamination de terrains.	Réalisée
72. Agir avec les acteurs locaux et régionaux par l'intermédiaire de Développement PME Chaudière-Appalaches.	Réalisée
73. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
74. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

### Région 13 – Laval

Action	État de la réalisation
75. Appuyer financièrement les projets de décontamination.	Réalisée
76. Encourager la concertation des différents partenaires pour la mise en place d'une vision commune de revalorisation des espaces.	Réalisée
77. Positionner Laval comme une référence en matière de déploiement d'un centre-ville innovant.	Réalisée
78. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains à Laval.	Réalisée

Action	État de la réalisation
79. Accompagner la Ville dans l'adoption de son Plan d'intégration et d'adaptation des ressources (PIAR), conformément aux attentes AEQ. Suivi du plan, réponses aux questions et participation aux rencontres du comité consultatif. La DT fait partie du comité consultatif AEQ de Laval.	Réalisée en 2022-2023
80. Suivre l'avancement des projets soumis dans le cadre des priorités de relance économique.	Réalisée
81. Soutenir la Ville de Laval et les différents organismes locaux dans la mise en œuvre des projets de développement économique par l'entremise du PADS.	Réalisée
82. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
83. Accompagner la Ville dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action visant la relance du centre-ville.	Réalisée
84. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

#### Région 14 – Lanaudière

Action	État de la réalisation
85. Appuyer dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Design d'ameublement et Alliance Métal Québec.	Réalisée
86. Accompagner les milieux dans le déploiement de projets structurants en lien avec l'OTN.	Réalisée
87. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains.	Réalisée
88. Soutenir l'ERAC (qui intègre également la Table d'action en entrepreneuriat) afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
89. Appuyer le CTEQ.	Réalisée
90. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée
91. Accompagner les milieux et les appuyer financièrement dans l'élaboration de projets de décontamination de terrains, notamment avec la Ville de L'Assomption.	Réalisée
92. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 15 – Laurentides

Action	État de la réalisation
93. Appuyer dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Signature Bois Laurentides et Tourisme de villégiature quatre saisons, ainsi que des projets associés.	Réalisée
94. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	Réalisée
95. Soutenir l'écosystème de recherche et d'innovation des Laurentides par l'intermédiaire du PSO, ce qui inclut les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) de la région.	Réalisée
96. Le MEIE, par l'entremise de sa direction territoriale, veillera à faciliter la mise en œuvre des projets de relance. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR.	Réalisée

## Région 16 – Montérégie

Action	État de la réalisation
97. Appuyer les pôles et créneaux d'excellence : Matériaux textiles techniques, Réseau de la transformation métallique du Québec, TransformAction, Pôle d'excellence de l'industrie des systèmes électroniques du Québec ainsi que Pôle d'excellence québécois en transport terrestre.	Réalisée
98. Accompagner les milieux, dont l'agglomération de Longueuil, dans l'élaboration de projets de zones d'innovation dans la présentation de son projet en intelligence numérique industrielle. En effet, à la suite de la non-désignation comme zone d'innovation, accompagnement pour la réalisation du projet d'innovation Groupe de partenariats d'affaires (GPA).	Réalisée
99. Accompagner l'organisme délégué de la Ville de Longueuil, Développement économique Longueuil, dans le cadre de la création du réseau AEQ.	Réalisée en 2022-2023
100. Appuyer la Ville de Longueuil dans le cadre de la relance de son centre-ville.	Réalisée
101. Accompagner les milieux, dont la Ville de Longueuil, dans l'élaboration des projets de décontamination de terrains dans le cadre de l'entente de décontamination pour le projet de décontamination, de réaménagement, de revalorisation ou de mise à niveau de terrains.	Réalisée
102. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée
103. Appuyer le CTEQ, qui soutient les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprise. Le CTEQ, présent dans toutes les régions du Québec, a pour mission de répondre à l'enjeu important que représente la relève des dirigeants.	Réalisée
104. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée en 2022-2023

## Région 17 – Centre-du-Québec

Action	État de la réalisation
105.Appuyer les créneaux d'excellence suivants : Meubles et bois ouvré, Matériaux textiles techniques, en collaboration avec les régions de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches, et Conception et fabrication de machines, et ce, en collaboration avec la Mauricie.	Réalisée
106.Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de zones d'innovation et de décontamination de terrains.	Réalisée
107.Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	Réalisée

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

### Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2023-2024	2023-2024
Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

#### Effectif régulier au 31 mars 2024

Nombre de personnes occupant un poste régulier
603

#### Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

Régulier <sup>16</sup>	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
76	24	46	34

16. Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

## Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

### Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2023-2024	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier <sup>17</sup>	76	28	0	0	2	30	39,47
Occasionnel	24	9	0	1	0	10	41,67
Étudiant	46	23	1	0	3	25	54,35
Stagiaire	34	15	0	0	2	17	50,00

### Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Régulier (%) <sup>17</sup>	28,00	28,60	39,47
Occasionnel (%)	22,20	28,60	41,67
Étudiant (%)	40,50	52,40	54,35
Stagiaire (%)	40,70	69,00	50,00

### Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024 (%)
Anglophones	2	0,40	4	0,78	4	0,66
Autochtones	5	1,00	5	0,97	4	0,66
Personnes handicapées	9	1,80	10	1,95	12	1,99

17. Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

**Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)
MVE Montréal/Laval	57	39,04	53	37,59	56	39,16
MVE Outaouais/Montérégie	4	100,00	3	100,00	3	60,00
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	0	0,00	1	25,00	1	16,67
MVE Capitale-Nationale	49	14,45	48	13,83	72	16,86
MVE Autres régions	1	3,03	3	7,69	3	8,33

**Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024**

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	4	6,25

## Femmes

**Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi**

	Régulier <sup>18</sup>	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	76	24	46	34	180
Nombre de femmes embauchées	43	15	26	16	100
Taux d'embauche des femmes (%)	56,58	62,50	56,52	47,06	55,56

18. Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

## Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	74	428	79	22	0	0	603
Nombre total de femmes	29	203	60	21	0	0	313
Taux de représentativité des femmes (%)	39,19	47,43	75,95	95,45	0	0	51,91

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles<sup>19</sup>

### Autres mesures ou actions en 2023-2024

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Sensibiliser les employés dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Sensibiliser les employés à la diversité et à l'inclusion	Tous les groupes cibles	Tout le personnel
Conformément aux orientations gouvernementales, privilégier l'embauche de membres des minorités visibles et ethniques à compétences égales	Tous les groupes cibles	Tous les gestionnaires
Rendre accessible la mise à jour du Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2022-2025 ainsi que le bilan des réalisations sur le site Web du Ministère	Personnes handicapées	Tout le personnel
Participer à des salons de l'emploi afin d'expliquer comment joindre la fonction publique et présenter nos emplois afin de favoriser l'embauche	Tous les groupes cibles	Tous les participants

19. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

## 4.6 Allègement réglementaire et administratif

### Gouvernance réglementaire

Le Ministère est responsable de l'application des lois et des règlements en lien avec ses trois volets de mission (Économie, Innovation et Énergie). Ces volets ont une incidence sur les entreprises québécoises, notamment les entreprises des secteurs de l'énergie et du design, les PME, les coopératives, les organismes à but non lucratif et les établissements commerciaux.

#### **APPLICATION DE LA RÈGLE DU « UN POUR UN »**

Le Ministère est visé par la règle du « un pour un » prévue dans la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. En lien avec cette exigence, au cours de la période, le Ministère n'a pas introduit de nouvelle formalité entraînant des répercussions sur les entreprises ou les concernant.

### Réalisations et résultats

#### **ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE**

Au cours de la période, aucune mesure d'allègement réglementaire n'a été portée par le Ministère.

#### **ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF**

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le Ministère a contribué aux mesures suivantes :

- Modernisation du régime de fabrication de boissons alcooliques (mesure 12)

La mesure 12 prévoit la mise sur pied d'un comité interministériel, sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, de la Régie des alcools, des courses et des jeux et du ministère des Finances. En septembre 2021, ce comité a entamé une réflexion sur la modernisation du régime de fabrication de boissons alcooliques prévu par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*. Depuis, les travaux collaboratifs des partenaires ont contribué à l'établissement de mesures pour le secteur des boissons alcooliques présentées dans le projet de loi n° 17, modifiant diverses dispositions aux fins d'alléger le fardeau réglementaire et administratif sanctionné en octobre 2023.

- Boîte à suggestions (mesure 45)

Le Ministère administre la boîte à suggestions mise en ligne aux fins de consultation en continu pour recueillir les propositions d'allègements réglementaires en provenance des milieux d'affaires. Afin d'en accroître la visibilité, la boîte a migré vers Québec.ca, puis a fait l'objet d'une campagne promotionnelle sur les médias sociaux. Ainsi, au cours de l'année financière, 61 suggestions ont été reçues dans la boîte à suggestions.

- Faciliter l'innovation (mesure 46)

Le Ministère a coordonné un groupe de travail interministériel dont le mandat était de recenser les obstacles réglementaires et administratifs à l'émergence et à la mise en œuvre de nouvelles technologies et de modèles d'affaires innovants par les entreprises. Le groupe de travail était composé des MO concernés par l'innovation. Un rapport final a été transmis aux membres du comité interministériel en octobre 2022. Sur 12 mesures retenues, 1 mesure est terminée, 4 mesures sont en cours et 7 mesures sont à venir.

## Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

### Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019

Indicateurs	2019	2020	2021	2022 <sup>20</sup>
Nombre de formalités administratives	80	80	80	56
Volume des formalités (en valeurs constantes)	6 447	6 441	6 364	2 742
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	655 580 \$	620 728 \$	439 630 \$	374 203 \$

Source : Système de coûts des formalités administratives, Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires, MEIE.

Au cours de la période, le Ministère a poursuivi ses efforts de réduction du fardeau administratif autant pour le nombre (-30 %), le volume (-57 %) et le coût (-43 %), conformément aux objectifs gouvernementaux.

### PUBLICATIONS EN MATIÈRE D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux exigences de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, les publications du Ministère en matière d'allègement réglementaire peuvent être consultées sur le site Québec.ca. Une nouvelle page regroupant l'ensemble de ses publications a d'ailleurs été mise en ligne.

## Coordination gouvernementale de l'allègement réglementaire et administratif

### PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF 2020-2025

Publié en décembre 2020, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 comprend 47 mesures. La priorité est d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires des petites et moyennes entreprises dans le secteur de la transformation alimentaire, de la construction, du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et d'autres secteurs. Ce plan d'action repose sur trois principaux objectifs visant à réduire de 10 % le nombre de formalités administratives, de 15 % leur volume et de 20 % leur coût. Au 31 mars 2024, 47 % sont réalisées et 53 % sont en cours de réalisation.

20. Dernière année pour laquelle l'information est disponible.

## **GOVERNANCE DE L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE GOUVERNEMENTAL**

Le Ministère s'assure du respect et de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente. Il conseille également les MO dans l'application de cette politique. En 2023-2024, 21 MO ont bénéficié de 69 services d'accompagnement personnalisé, soit 25 accompagnements dans le cadre de projets d'analyse d'impact réglementaire (AIR), 39 demandes d'avis concernant la nécessité de produire une AIR et 5 formations virtuelles sur les analyses d'impact réglementaire dispensées à 112 participants. Le Ministère a aussi mis en ligne un espace de diffusion documentaire en allègement réglementaire à l'intention des MO afin de les soutenir dans l'application de la Politique.

De plus, le Ministère a analysé 154 AIR jointes à 237 dossiers de propositions légales et réglementaires en cheminement vers le Conseil exécutif. L'analyse effectuée portait sur la conformité des AIR aux dispositions afférentes de la Politique gouvernementale.

Au cours de la période, le Ministère a procédé au suivi annuel du coût des formalités administratives auprès des principaux MO régulateurs des entreprises. Finalement, il a procédé à la publication de l'édition 2023 du *Rapport sur la réglementation intelligente et les mesures d'allègement réglementaire et administratif*.

## **PROJETS DE LOI OMNIBUS EN ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE**

Le gouvernement s'est engagé à déposer annuellement un projet de loi omnibus en allègement réglementaire et administratif. À cet effet, le Ministère a coordonné le projet de loi omnibus en allègement réglementaire n° 17. Ce projet omnibus réglementaire comprend 41 mesures d'allègement réglementaires pour les entreprises. Déposé à l'Assemblée nationale en mai 2023, il a été sanctionné en octobre de la même année.

## **COMITÉ-CONSEIL SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF**

Formé de dirigeants d'associations représentant les entreprises et de hauts fonctionnaires du gouvernement et coprésidé par le ministre délégué à l'Économie et par le vice-président Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif a tenu deux rencontres au cours de la période, soit en septembre 2023 et en mars 2024.

## **COOPÉRATION RÉGLEMENTAIRE**

En matière de coopération réglementaire, le Ministère a poursuivi sa collaboration avec les représentants de l'Ontario pour la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, portant sur la coopération réglementaire. Au cours de la période, 49 notifications ont été transmises à 17 MO concernés.

Enfin, à l'échelle du Canada, le Ministère a participé aux travaux du Comité fédéral-provincial-territorial sur la réforme réglementaire et la gouvernance.

## 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	
	414

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	351	1	0
21 à 30 jours	39	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>390</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	16	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	45	0	0	Articles 9, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 24, 27, 28, 33, 34, 37, 39, 42, 48, 49, 53, 54 et 56
Refusée (entièrement)	55	0	0	Articles 9, 13, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 24, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 42, 48, 53, 54, 56 et 137.1
Autres	274	1	0	Articles 13, 15, 42 et 48

### Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	7

## 4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

### Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent ?	Non
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Une référence aux personnes-ressources est faite sur l'intranet.

### Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française ?	Non
Si vous avez une directive particulière : Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la Charte de la langue française ?	57 %

## Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Bonification de l'intranet et publication de manchettes
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.  Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :  est exigé ?  est souhaitable ?	Exigé : 18  Souhaitable : 200

## 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

En 2023-2024, le Ministère a contribué à la promotion des carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès de la relève féminine. Ainsi 1 816 activités ont été réalisées, notamment en soutenant :

- la remise de 12 prix au concours Chapeau, les filles ! et son volet Excellence Science ;
- la réalisation de 1 490 activités dans le cadre du programme NovaScience, permettant plus de 13 985 participations de femmes de la relève scientifique ;
- la création de 45 emplois hautement qualifiés en recherche et innovation pour des femmes par l'entremise de la mesure Stages d'innovation en entreprise.

Finalement, la mesure Stages d'innovation en entreprise, réalisée en collaboration avec Mitacs, a soutenu 251 stagiaires féminines en 2022-2023, soit la dernière année pour laquelle l'information est disponible.

## 4.10 Politique de financement des services publics

POUR LES BIENS ET LES SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE :

### Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

Services tarifés	Revenus prévus 2023-2024 <sup>21</sup> (000 \$)	Coûts des services (000 \$)	Niveau de financement atteint (%)
Actes légaux relatifs à la <i>Loi sur les coopératives</i>	38,8	143,6	27,0
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	132,4	233,6	56,7
Frais de vente et de location de terrains <sup>22</sup>	1,5	n. d.	s. o.
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques <sup>22</sup>	542,3	n. d.	s. o.
Location et concessions <sup>22</sup>	106,5	n. d.	s. o.
Régimes des eaux <sup>22</sup>	1 650,4	n. d.	s. o.

21. Les revenus sont dits « prévus » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

22. La mention « n. d. » indique que la donnée n'est pas disponible. La mention « s. o. » (sans objet) indique que la donnée ne s'applique pas.

## Méthodes de fixation des tarifs

Services tarifés	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision	Date de la dernière indexation	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la <i>Loi sur les coopératives</i>	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral	31 mars 2024	1 <sup>er</sup> avril 2023	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Coût de revient	31 mars 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation <sup>23</sup>
Frais de vente et de location de terrains	Décision administrative	12 septembre 1990	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	Décision administrative	12 septembre 1990	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (sauf exception au contrat)
Location et concessions	Décision administrative	Juin 1993	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (sauf exception au contrat)
Régimes des eaux	Décision administrative	Juin 1993	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (sauf exception au contrat)

23. Toutefois, en vertu de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (chapitre I-7.1), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026, le taux d'indexation annuelle déterminé en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement applicable à un tarif correspond au moindre du taux d'indexation déterminé en application des modalités de cette disposition ou d'un taux de 3 %. Cette règle limitant l'indexation s'applique aux droits exigibles pour l'enregistrement ou le renouvellement des attestations d'activité de design ou de qualification aux fins du crédit d'impôt pour le design.

## Niveaux de financement visés

Services tarifés	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la <i>Loi sur les coopératives</i>	35 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant des tarifs comparables à ceux des autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral.
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.
Frais de vente et de location de terrains <sup>24</sup>	s. o.	s. o.
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques <sup>24</sup>	s. o.	s. o.
Location et concessions <sup>24</sup>	s. o.	s. o.
Régimes des eaux <sup>24</sup>	s. o.	s. o.

## POUR LES BIENS ET LES SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS AU FONDS DES RESSOURCES NATURELLES – VOLET GESTION DES ÉNERGIES FOSSILES

### Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

Services tarifés	Revenus prévus 2023-2024 <sup>25</sup> (000 \$)	Coûts des services (000 \$)	Niveau de financement atteint (%)
Activités en milieu hydrique et terrestre <sup>26</sup>	5,0	n. d.	s. o.
Conduites <sup>26</sup>	0,0	n. d.	s. o.
Licence d'exploration, de production et de stockage <sup>26</sup>	(497,8)	n. d.	s. o.
Registre public <sup>26</sup>	2,5	n. d.	s. o.

24. La mention « s. o. » (sans objet) indique que la donnée ne s'applique pas.

25. Les revenus sont dits « prévus » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

26. La mention « n. d. » indique que la donnée n'est pas disponible. La mention « s. o. » (sans objet) indique que la donnée ne s'applique pas.

## Méthodes de fixation des tarifs

Services tarifés	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision	Date de la dernière indexation	Mode d'indexation des tarifs
Activités en milieu hydrique et terrestre	Décision administrative	17 août 2018	1 <sup>er</sup> avril 2023	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Conduites	Décision administrative	17 août 2018	1 <sup>er</sup> avril 2023	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Licence d'exploration, de production et de stockage	Coût de revient	17 août 2018	1 <sup>er</sup> avril 2023	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Registre public	Décision administrative	17 août 2018	1 <sup>er</sup> avril 2023	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

### POUR LES NOUVEAUX BIENS ET SERVICES :

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification de biens ou de services.

### POUR LES BIENS ET LES SERVICES QUI POURRAIENT ÊTRE TARIFÉS :

Les services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification sont les suivants :

- délivrance de certificats d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
  - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
  - congé fiscal pour chercheurs étrangers,
  - congé fiscal pour experts étrangers,
  - crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
  - crédit d'impôt pour les constructeurs de navires,
  - reconnaissance à titre de centre de recherche public admissible,
  - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
  - régime d'investissement coopératif,
  - ristourne à impôt différé ;
- accompagnement et services-conseils offerts aux entreprises et organismes par des conseillers en développement économique régional, des conseillers industriels, des experts en affaires internationales et des professionnels de la gestion.

Les services offerts par le Fonds des ressources naturelles – Volet gestion des énergies fossiles – qui ne font pas l'objet d'une tarification sont les suivants :

- L'accès aux informations géoscientifiques pétrolières et gazières. Ces informations sont accessibles gratuitement par le Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier (SIGPEG).

## Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Des travaux visant à établir le coût de revient des principaux biens et services ont déjà été réalisés pour deux services du Ministère, lesquels sont révisés annuellement et ont été présentés précédemment. Aucun exercice d'établissement du coût de revient d'autres biens et services n'a eu lieu au cours de l'année financière.

## 4.11 Fonds d'investissement

### Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique (FDE) a été instauré au sein du Ministère le 1<sup>er</sup> avril 2011. Il est un véhicule privilégié par le gouvernement pour effectuer des interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec. Il contribue également à relever les défis auxquels fait face l'économie du Québec de même que les entreprises québécoises, tout en maximisant les retombées économiques de ses interventions.

#### Résultats globaux des activités de financement

Interventions financières	2023-2024
Financements autorisés (M\$)	2 049,3
Valeur déclarée des projets (M\$) <sup>27</sup>	7 225,9
Nombre d'interventions financières	1 853
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés <sup>27</sup>	6 101

En 2023-2024 :

- 35 % des interventions financières ont eu lieu dans les régions de Montréal et de la Montérégie, pour 47 % du financement ;
- 89 % des interventions financières ont eu lieu dans les entreprises de 199 employés et moins (PME), pour 81 % du financement ;
- 85 % du financement du FDE se fait sous forme de prêts et de garanties de prêt ;
- 62 % des interventions financières ont lieu dans le secteur d'activité économique secondaire (transformation des matières premières), pour 80 % du financement ;
- 118 certificats initiaux et 2 367 attestations annuelles ont été délivrés<sup>28</sup>.

Par ailleurs, il y a eu des engagements dans des fonds d'investissement, dont cinq dans de nouveaux fonds et un réinvestissement.

Au 31 mars 2024, le portefeuille du FDE avait une valeur de 6,1 G\$, ce qui comprenait 3 994 interventions financières auprès de 3 159 entreprises.

Les états financiers du FDE sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la *Loi sur l'investissement Québec*.

27. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

28. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et ils confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

## Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) est institué au sein du Ministère et sa gestion est confiée à Investissement Québec. Chaque projet d'investissement est autorisé par la ministre, suivant l'obtention d'un avis favorable du ministre des Ressources naturelles et des Forêts<sup>29</sup>, du ministre des Finances et de tout autre ministre que peut désigner le gouvernement, ou par le gouvernement, selon l'ampleur de l'intervention.

### Résultats globaux des activités de financement<sup>30</sup>

Interventions financières	2023-2024
Financements autorisés (M\$)	250,0
Valeur déclarée des projets (M\$) <sup>31</sup>	500,0
Nombre d'interventions financières	1

Les états financiers du fonds CRNE sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la *Loi sur l'investissement Québec*.

## Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) est institué au sein du Ministère. Il a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes portées à son crédit en soutenant les entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent soit un fort potentiel de croissance, soit un caractère stratégique pour l'économie du Québec. Le FCEQ réalise des investissements en participations dans celles-ci ou dans des fonds de toute forme juridique poursuivant le même objet, autre qu'un fonds spécial au sens de l'article 5.1 de la *Loi sur l'administration financière*.

### Résultats globaux des activités de financement<sup>32</sup>

Interventions financières	2023-2024
Financements autorisés (M\$)	39,1
Valeur déclarée des projets (M\$) <sup>31</sup>	599,8
Nombre d'interventions financières	2

Par ailleurs, il y a eu un engagement dans un fonds d'investissement.

Les états financiers du FCEQ sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la *Loi sur l'investissement Québec*.

29. La *Loi sur l'investissement Québec* fait référence au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'alors.

30. Le financement de ces interventions provient du fonds Capital ressources naturelles et énergie. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.

31. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

32. Le financement de ces interventions provient du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.





